



Hebdomadaire calédonien d'informations générales.

Vous informer, sans rien cacher.

Ce barrage qui inquiète

Un ingénieur retraité, ancien géologue et minérallurgiste, tire la sonnette d'alarme. Le barrage de Vale NC sur la Kwé Ouest, qui retient les boues liquides de la mine, serait susceptible de s'effondrer.

INSÉCURITÉ

8

En cause, la jeunesse ou la société ?

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

9

Un vaste programme

IMMOBILIER

10

La construction désormais encadrée

NATIFS DISCRIMINÉS

13

A qui la faute ?

MÉTÉOROLOGIE

14

Plus sec et plus venté en 2019

THE VOICE

15

Un Calédonien dans la compétition

LA MAROQUINERIE SCOLAIRE EST ARRIVÉE!

PACK SAC + TROUSSE 3 500F



MULTIMÉDIA



JOUETS



LIBRAIRIE

MAROQUINERIE
SACAGERIEPAPETERIE &
FOURNITURESLOISIRS
CRÉATIFS

HACHETTE CALÉDONIE

28 88 12
Hachette Caledonie

Hachette Le N°1 de la Papeterie, Librairie et Maroquinerie à Ducos

KIOSQUE.NC

Vos magazines calédoniens préférés maintenant en ligne

Accueil - kiosque.nc

www.kiosque.nc

KIOSQUE.NC

ACTU.NC
BIENVENUE SUR TERRE
BUZZ
MISTER
SANTE NC
SENIORS

 Actu.nc - No297 Actu.nc - 28 novembre 2019	 BUZZ - No6 Buzz - 1^{er} avril 2017	 SANTE NC - No69 Sante.nc - 1^{er} décembre 2019	 MISTER - No6 Mister - Décembre 2019
 Actu.nc - No278 Actu.nc - 18 juillet 2019	 BIENVENUE SUR TERRE Bienvenue sur terre - 1^{er} juillet 2019	 BUZZ - No10 Sante.nc - 1^{er} juillet 2019	 SENIOR - 2019 Senior - 1^{er} décembre 2019
 MISTER - No6	 ACTU.NC - No297	 SANTE NC - No69	 BUZZ - No6

© 2017 - Mentions légales



Beryl Ziegler,
Rédactrice en chef

SOCIÉTÉ ÉDITRICE SAS ACTU.NC

SIÈGE SOCIAL :

27 bis avenue du Maréchal Foch
BP 18695 - 98857 Nouméa Cedex
tél : 29 18 08

ISSN 2275-0398

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Yann Milin,
tél 77 19 72 - ymilin@actu.nc

RÉDACTION EN CHEF :

Beryl Ziegler,
tél : 29 18 08 - redaction@actu.nc
Yann Milin,
rédacteur en chef par intérim

RÉDACTION :

Jennifer SEFCSIK

DESSINATEUR :

Ajna (Nicolas Martin)

MAQUETTISTE :

Matthieu Ducamp
maquette@actu.nc

RÉGIE PUBLICITAIRE :

REZO, Cindy Brun
tél : 93 12 02 - direction@actu.nc

**ANNONCES LÉGALES
ET ABONNEMENTS :**

tél : 28 63 01 - contact@actu.nc

DIFFUSION : Totem

IMPRESSION : Artypo

N° DE CPPAP : 0421 C 93028

N° ISSN : 2608-7618

Le coronavirus pourrait-il fragiliser notre économie ?

Le coronavirus, apparu dans la ville de Wuhan, au centre de la Chine, et qui a déjà fait 80 morts à l'heure où ce numéro est mis sous presse, pourrait-il arriver jusqu'au Caillou ? Malgré le confinement de quelque 56 millions d'habitants de l'Empire du milieu, la peur de la contamination grandit, d'autant que le virus s'est déjà propagé à plus de 10 pays dont la France et l'Australie, et que le gouvernement chinois semble minimiser l'ampleur de l'épidémie. Cette inquiétude n'épargne pas le Caillou qui entretient des relations commerciales, professionnelles et touristiques régulières avec l'Asie... même si le gouvernement calédonien fait son maximum pour empêcher l'introduction et la propagation de ce virus proche du SRAS (Syndrome respiratoire aigüe sévère), à l'origine de pneumonies infectieuses.

Au-delà du risque sanitaire, la menace pèse aussi sur l'économie. Car avec les confinements, l'économie chinoise risque d'en prendre un coup... et par ricochet le reste du monde. S'il est évidemment trop tôt pour mesurer les conséquences de cette nouvelle pandémie, l'épidémie de SRAS, entre fin 2002 et 2003, avait eu des incidences non négligeables : au cœur de la crise, la croissance chinoise avait perdu deux points de pourcentage, et l'impact mondial avait été évalué à 40 milliards de dollars, soit 0,1 % du PIB mondial de 2003. Cette année-là, la croissance des ventes au détail avait été divisée par deux en Chine.

Une contraction qui pourrait avoir des conséquences pour le Caillou. Car la Chine est le premier client du territoire. L'Empire du milieu comptabilise à lui seul 53 % du volume exporté, ferronickels et oxyde de nickel en tête. La ville de Wuhan (11 millions d'habitants), confinée à l'extrême, est un lieu important de la production d'acier. Sa mise en quarantaine et celle de plusieurs villes alentour pourrait donc avoir des conséquences sur nos flux commerciaux, si le couvre-feu se prolongeait et s'étendait. Quant aux commerçants chinois du Caillou, ils risquent de subir une légère défiance de la part de leurs clients habituels... Sans compter le manque à gagner que représente l'annulation des vols en provenance de la Chine.



Faits divers



2 ans pour le pyromane

L'année dernière, l'école James Paddon, située à Païta, a fait l'objet de 2 incendies, un premier dans la cuisine, et un second le 9 août, qui avait occasionné beaucoup de dégâts matériels. Un jeune de 16 ans a reconnu les faits : il a écopé de 2 ans de prison ferme et de l'obligation de rembourser les réparations à hauteur de 20,7 millions de francs.

2 accidents dont un mortel

Le 21 janvier, un accident est survenu au niveau de la presqu'île de Pouembout : le conducteur du seul véhicule impliqué ne portait pas de ceinture. Il est mort sur le coup. C'est le 1^{er} décès de l'année à déplorer. Le lendemain, quoique non mortelle, une collision entre un bus Tanéo et un véhicule a eu lieu au 4^e km, à Nouméa. La conductrice de la voiture et un enfant passager du bus, blessés, ont été évacués vers le Médipôle.

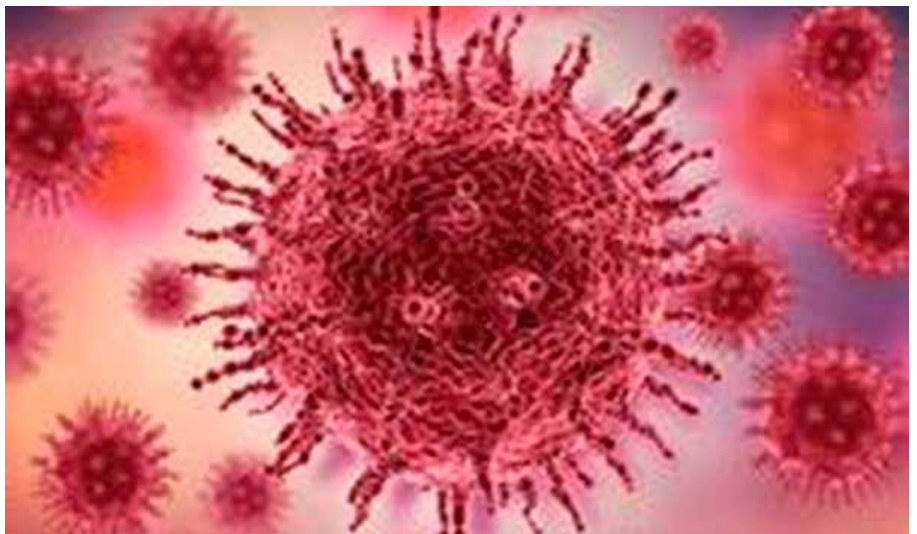
Alerte requins

Mercredi dernier, alors que plus de 80 enfants étaient à l'école de voile du Centre d'Activités Nautiques (CAN) de la province Sud, une alerte requins a été déclenchée, provoquant une interdiction de baignade de la côte Blanche jusqu'au Méridien.

Plan d'actions contre le virus chinois

Afin de protéger la Nouvelle-Calédonie de l'éventuelle introduction et propagation du nouveau virus chinois identifié ce mois dans la ville de Wuhan (Chine), le gouvernement vient de prendre des mesures. Le contrôle sanitaire est renforcé aux frontières, avec une attention particulière pour les personnes arrivant de Chine. Le virus, proche du SRAS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère), repéré par ailleurs en Thaïlande, au Japon et en Corée du Sud

sur des personnes en provenance de Wuhan, provoquerait des pneumonies infectieuses pouvant être mortelles (80 personnes décédées à ce jour). Voyageurs et professionnels du tourisme d'une part, hôpitaux privés et publics d'autre part, sont sensibilisés au danger potentiel de ce virus. Depuis le 14 janvier, la DASS contacte tous les voyageurs arrivés à Tontouta, ayant séjourné en Chine au cours du dernier mois, pour vérifier leur état de santé.



L'ADCK s'engage auprès de la DPJEJ

Dans l'intérêt des mineurs pris en charge par la DPJEJ (Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse), 6 conventions viennent d'être signées entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et l'ADCK (Agence de Développement de la Culture Kanak), gestionnaire du Centre Culturel Tjibaou. La réalisation de TIG (Travaux d'Intérêt Général), de réparations pénales, de travaux non rémunérés et de stages de citoyenneté devient possible en partenariat avec l'ADCK, tout comme l'accueil de mineurs incarcérés en semi-liberté. Une intervention mensuelle de l'ADCK au quartier des mineurs du centre pénitentiaire de Nouméa est également prévue (cf. article page 11)



NOUVEAU PRÉSIDENT À LA CPME-NC



Les adhérents de la CPME-NC (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de NC) viennent d'élire leur nouveau président pour la période 2020-2023, lors de son Assemblée Générale électorale du 22 janvier dernier : Yann Lucien remplace Chérifa Linossier, présidente de décembre 2013 à janvier 2020. La CPME-NC et ses adhérents ont profité de cette AG pour la remercier de « son dévouement et de son abnégation en faveur d'un développement économique et social durable en Nouvelle-Calédonie ».

© CPME-NC

Pas de changement pour le référendum

L'Assemblée nationale a tranché : la proposition de modification de la loi organique pour inscrire d'office tous les natifs de droit commun présents depuis 3 ans en Nouvelle-Calédonie sur la liste électorale référendaire a été rejetée par la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Les conditions des 2 référendums resteront donc identiques, comme souhaité lors du dernier Comité des Signataires en octobre dernier.



© Elections NC

Le chiffre

1.295

C'est le nombre de mineurs pris en charge par la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse (DPJ EJ) en 2019. La Nouvelle-Calédonie fait partie du TOP 10 mondial des pays ayant le plus de mineurs incarcérés.



VOTRE VÉHICULE EST NEUF ? PENSEZ À LE PROTÉGER

AVEC LES TRAITEMENTS
CERAMIC PRO®



- ★ Carrosserie, cuir, textile et plastiques
- ★ Protection renforcée du vernis d'origine
- ★ Protection anti-tags
- ★ Devis sur mesure

Exclusivité

American CAR WASH

VOTRE CENTRE DE BEAUTÉ AUTO

CENTRE COMMERCIAL KENU IN - TÉL. 410 120

f Ceramic PRO Nouvelle-Calédonie



PROTECTION
PERMANENTE



BRILLANCE
EXTREME



ANTI
RAYURES



ANTI
GRAFFITIS



COUCHE
HYDROPHOBE

« Le barrage de Vale va s'effondrer un jour ou l'autre »

L'ouvrage retenant les boues de Vale sur la Kwé Ouest pourrait-il un jour s'effondrer ? C'est ce que redoute André Fabre, ancien géologue et minéralurgiste. Il s'en est confié dans nos colonnes.

Vous estimez que la sécurité du barrage de la Kwé Ouest fait défaut. D'où viennent vos inquiétudes ?

Cet ouvrage a bénéficié jusqu'à ce jour de conditions météorologiques et techniques écartant provisoirement les risques d'effondrement que tout spécialiste peut craindre. Mais ces risques existent.

Quelle est aujourd'hui la situation de cette retenue derrière laquelle Vale NC stocke ses résidus humides ?

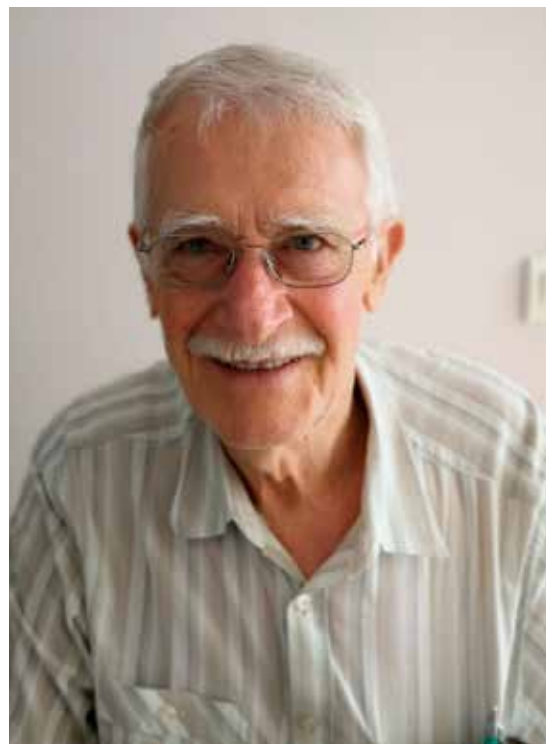
Il ne s'agit pas de résidus humides mais de plusieurs milliers de mètres cubes de boues liquides stockées depuis plus de dix ans par Vale NC. Ces résidus de l'usine hydrométallurgique sont retenus par le barrage. En travaillant il y a quelques années avec mon bureau d'études, je me suis intéressé aux caractéristiques rhéologiques* de ces boues. A Ducos, j'ai mené un test avec des échantillons de pulpes comparables, que j'ai stockées dans un tuyau en PVC de 6 mètres de haut pour voir comment le minerai allait se comporter. C'est là que j'ai identifié le phénomène de thixotropie. Le minerai ne se solidifie pas, il reste liquide. Cette observation a été confirmée par la suite lors des observations faites sur le site industriel, à l'occasion des visites de contrôle. Cette situation avait déjà été rapportée en 2004, lors de l'International Laterite Nickel Symposium qui s'est déroulé au mois de mars aux Etats-Unis, en Caroline du Nord.

Pouvez-vous détailler davantage ce phénomène de thixotropie ?

Il est impossible d'extraire en totalité l'humidité présente dans la latérite. Quel que soit son traitement, la latérite conserve des caractéristiques rhéologiques très spéciales qui présentent des similitudes avec, par exemple, les sables mouvants, la pervibration du béton, bien connue par les maçons, ou l'écoulement du ketchup. Le terme qui conviendrait mieux à notre situation serait peut-être la « liquéfaction » qui s'applique également à la « carène liquide » que l'on observe dans le cas du transport maritime et qui se mesure selon le test des « limites d'Atterberg ». La pression exercée par cette liquéfaction entraîne une instabilité du sol pouvant conduire à une rupture de barrage.

C'est justement ce qu'il est arrivé au Brésil en 2015 sur un ouvrage du groupe brésilien Vale...

C'est exact. De plus, des études récentes plus approfondies ont mis en évidence un probable effet sismique aggravant. C'est ce phénomène de thixotro-



pie qui est à l'origine de l'effondrement du barrage Mariana de Vale en 2015 et qu'a mis en lumière un expert canadien, Norbert Morgenstern. L'expertise a confirmé la responsabilité de Vale et BHP Billiton, copropriétaires de la mine Samarco. En dépit de cela, un an plus tard, Philippe Michel, alors président de la province Sud, a autorisé l'exploitation de Lucy qui prévoit le stockage de résidus prétendus asséchés sur les boues liquides existantes. Trois ans plus tard, le 25 janvier 2019, la catastrophe du barrage de Brumadinho, construit par Vale, largement commentée par les médias, a quant à elle entraîné la mort de plus de 170 personnes et 90 disparus. Après cette tragédie, le président du groupe Vale, Fabio Schvartsman, a annoncé la fermeture au Brésil de 10 sites conçus selon les mêmes concepts que Brumadinho. Des barrages conçus avec les mêmes standards que celui de Vale NC à Goro.

La menace d'effondrement est-elle réelle et sérieuse pour le barrage de Vale NC sur la Kwé Ouest ?

Le risque d'effondrement du barrage de Vale NC est réel car à la suite d'un petit tremblement de terre observé dans la région, les appareils de contrôle installés dans le corps du barrage ont enregistré un

tassement sensible. Le barrage tient encore, mais il se tasse, et il va lâcher à un moment ou un autre. C'est sûr. D'autant que dans le cadre du projet Lucy que l'entreprise devra mener à terme si elle veut poursuivre l'exploitation, Vale entend recouvrir ces résidus liquides de résidus dits « secs », alors que ces derniers sont composés d'eau à 27 %. Il n'est pas prévu d'enlever la boue en-dessous !

Qu'en dit Vale NC ?

Ils sont évidemment au courant. En témoigne la mise

être important ». De fait, la frange côtière du lagon limitrophe et la réserve intégrale Merlet seraient également concernées.

Des inspections ne sont-elles pas menées régulièrement sur le barrage ?

Le contrôle technique de l'ouvrage a été confié par la province Sud à la DIMENC, qui assure depuis 2003 l'inspection périodique des grands barrages dont fait partie celui de Vale NC. Elle exerce cette mission avec



Bio Express

Ancien géologue et minéralurgiste, responsable de l'Association de défense des victimes de l'amiante de Nouvelle-Calédonie (ADEVA), André Fabre a participé à l'ouverture du centre minier de Népoui en 1969 pour le compte de la société métropolitaine SOFRE-MINES. Cet ingénieur retraité a aussi accompagné l'élaboration du barrage de Vale NC en tant que directeur du Bureau d'Etudes Calédonien d'Installations Industrielles et Minières (BECIM). Il pose ici devant un panneau de prévention.

en place d'un réseau de panneaux prévenant les usagers des routes de la zone du risque d'exposition aux coulées de boue en cas de rupture du barrage. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique la volonté de Vale de vendre le complexe hydrométallurgique du Sud.

Quelles seraient les conséquences d'une rupture du barrage ? La zone est plutôt désertique...

Oui, effectivement, il n'y a pas d'habitations à proximité directe. Les services de la DIMENC (Direction des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie) concluaient d'ailleurs au sujet du barrage de Vale NC dans un rapport de 2014, que sa rupture « n'aurait probablement aucune conséquence sur les personnes en l'absence de zone habitée en aval. » Toutefois, en cas de rupture du barrage, la baie de Port Boisé et l'embouchure de la Kwé seraient envahies par la boue. C'est là que se trouve l'écologie Kanua Tera, situé à moins de 8 km du barrage. Il y a toujours du monde présent dans cette zone. Sans compter la catastrophe écologique que cela représenterait compte tenu de la toxicité de la boue qui contient les résidus de traitement. Conséquence confirmée par la DIMENC : « l'impact sur l'environnement pourrait

l'appui technique du Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB), basé en métropole et rattaché au ministère de la transition écologique et solidaire. Or il s'avère que le BETCGB vient simplement en appui, et qu'il n'a pas de prérogative pour émettre un avis sur une demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la province Sud.

Avez-vous alerté les autorités de ce risque d'effondrement que vous estimez imminent ?

Oui, évidemment. J'ai averti les responsables de la DIMENC. Mais rien ne bouge depuis. J'ai donc envoyé en novembre 2019 un courrier au président de l'actuel gouvernement de Nouvelle-Calédonie, et un autre en janvier 2020 au Premier ministre Edouard Philippe pour lui demander d'ordonner une expertise et de nommer un groupe d'experts du même niveau que ceux auxquels les autorités brésiliennes ont fait appel. J'attends leurs réponses.

Propos recueillis par Béril Ziegler

* La rhéologie est la science qui étudie les déformations et l'écoulement de la matière.

Insécurité : en cause, la jeunesse ou la société ?

Face à la montée de l'insécurité, les pouvoirs publics ont enfin admis qu'il fallait s'intéresser à la délinquance de manière globale : qui ? Pourquoi ? Comment ? D'une certaine manière, il s'agit d'accepter de regarder ce que nous sommes devenus pour définir les solutions qui nous ressemblent.



Le constat, que tout le monde admet aujourd'hui, mais ça n'a pas toujours été facile, c'est que la délinquance est essentiellement jeune et kanak. Cela a permis pendant longtemps aux uns et aux autres de se stigmatiser mutuellement et de faire rebondir le débat sur le terrain politique, sans pour autant bien sûr que cela réduise le phénomène. D'ailleurs en 2020, certains sont encore dans ce schéma qui consiste pour les uns à n'avoir que le colonialisme à la bouche pour expliquer la délinquance, et pour les autres à « racia- liser » la délinquance pour justifier de s'opposer à l'indépendance. Ni l'une ni l'autre des deux postures ne fera jamais avancer les choses. Néanmoins, le fait que la délinquance calédonienne, celle dite de proximité en ce qu'elle frappe la population dans son ensemble et son quotidien, soit jeune et kanak, doit amener à s'interroger sur le devenir non pas de la jeunesse kanak en particulier, mais de la société kanak en général.

L'urbanisation

On peut tordre l'affaire dans tous les sens, les statistiques ramènent tout le monde

dans l'axe : en 2019, 1 295 mineurs ont eu à faire, soit comme auteur soit comme victime à la justice au travers de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (PJE), c'est énorme ! Mais voilà aussi pourquoi la Nouvelle-Calédonie figure sur la liste des 10 pays au monde qui compte le plus grand nombre de mineurs en prison ! Ces chiffres sont toujours en augmentation, jamais depuis 10 ou 15 ans se sont-ils stabilisés ou auraient diminué. En fait la délinquance des jeunes est un dommage collatéral à l'urbanisation que connaît la Nouvelle-Calédonie depuis 30 ans. Le dernier recensement a confirmé que les ¾ des Calédoniens vivent en ville, Nouméa et dans l'agglomération, et que les kanak sont de plus en plus nombreux à quitter leur terre, leur région, leur tribu pour s'installer en ville. L'urbanisation massive de la société kanak n'a pas été anticipée ni prévue ni même envisagée et elle a conduit inexorablement à une déstructuration de la structure sociétale kanak : la famille, le clan, la tribu, la coutume... Il revient donc à la société kanak de se positionner sur ce qu'elle entend devenir afin de permettre à sa jeunesse de se retrouver et de se refonder. Pour autant, les autres communautés doivent

accepter les mutations à venir, avec ce qu'elles auront d'évolutions, donc de changements.

Les TIG

On cherche des solutions pour la jeunesse kanak, comme ces TIG, les Travaux d'Intérêt Général, que l'on présente peut-être un peu trop rapidement comme la panacée, mais sur lesquels pourtant on mise beaucoup. Faire que les jeunes délinquants condamnés acceptent de travailler sans être payé pour le bien de tous, c'est ce en quoi croient le gouvernement, les provinces, les communes, et plus largement désormais certaines structures kanak comme l'ADCK, en attendant que le système se généralise dans les aires, les tribus, les districts... L'expérience vaut d'être tentée, sans pour autant négliger le nécessaire travail que la société kanak, désormais urbaine avec tout ce que cela comporte de perte de repère coutumier, doit mener auprès de sa jeunesse.

Lutte contre la délinquance : vaste programme

Laurent Prévost, le Haut-commissaire, a reçu les forces de l'ordre, police et gendarmerie, afin de leur présenter ses vœux. Et tout le monde est prévenu : 2020, année du 2^e référendum, devra voir des résultats significatifs en termes de lutte contre la délinquance.

Le référendum du 6 septembre prochain ? Comme celui du 4 novembre 2018, il devra être organisé et se tenir dans les meilleures conditions de sécurité possible. Dans ce cadre, et comme il y a deux ans, des renforts sont prévus et seront déployés partout en Nouvelle-Calédonie. Mais c'est la lutte contre la délinquance au quotidien qui a retenu l'attention de tous dans les consignes données par le haussaire aux forces de l'ordre.

Des motifs de satisfaction

On ne part pas de nulle part. Ces dernières années en effet, l'action des policiers et des gendarmes a conduit à une réduction sensible d'un certain nombre de méfaits comme les vols de véhicules, et par ailleurs le taux d'élucidation des crimes et délits en Nouvelle-Calédonie demeure particulièrement élevé. En revanche, les violences faites aux femmes, l'insécurité routière, les cambriolages, atteignent toujours des taux records ce qui, sur ces points particuliers, placent la Nouvelle-Calédonie quasiment au ban de la République. C'est là-dessus que le Haut-commissaire a souhaité que policiers et gendarmes fassent porter l'effort et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y parvenir, comme le développement des dispositifs de

surveillance citoyenne dans les quartiers notamment dans l'agglomération. Il y a donc une mobilisation des esprits, des corps et des moyens tant du gouvernement, des provinces que des communes et de l'État pour qu'enfin les sta-



tistiques de la délinquance diminuent. Cependant, malgré les consignes, les délibérations, les lois, les projets et les programmes (toutes les listes en lice pour les municipales mettent l'accent sur le retour à la sécurité), pourquoi demeure-t-on dubitatif quant aux résultats ?

Des motifs d'inquiétude

Que les citoyens soient inquiets, parfois même en colère, que les institutions se mobilisent et que les forces de l'ordre agissent, c'est une réalité. Le souci demeure car tous les moyens ne sont pas efficaces pour parvenir enfin à ce que l'insécurité soit jugulée en Nouvelle-Calédonie. Si le discours consiste aujourd'hui à stigmatiser la prison et à promouvoir des « solutions palliatives » à l'incarcération, ce n'est pas parce que c'est efficace, mais parce qu'on ne peut pas faire autrement ! Le Camp- Est est dans un état jugé déplorable, au sein duquel aucune formation, remise à niveau, ou scolarisation n'est dispensée et qui souffre d'une surpopulation qui confine à l'inhumain. Voilà qui fait hésiter juges et procureurs à y envoyer les délinquants. Par ailleurs, la société est toujours aussi démunie donc désarmée face à la délinquance des mineurs contre laquelle nous ne pouvons quasiment rien faire en raison de la fameuse ordonnance de 1945. Le problème est que si l'on n'a plus recours à la prison, les solutions palliatives (l'école, la prévention, le bracelet électronique, les TIG...) sont encore à mettre en œuvre ou à envisager et n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Bref face à la délinquance en Nouvelle-Calédonie, tout porte à croire que tel le roi Midas, nous sommes nus !

JE M'ABONNE !

Je reçois l'hebdomadaire ACTU.nc chaque semaine

1 AN
D'ABONNEMENT
POUR
SEULEMENT
3 990F



Je choisis mon abonnement

6 MOIS
(26 numéros)
1 995F

1 an
(52 numéros)
3 990F

Mes coordonnées de livraison

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....
Tél.....
E-mail.....

Contact abonnements : contact@actu.nc - 29 18 08

BULLETIN D'ABONNEMENT

Actu.nc

À compléter et à renvoyer à : ACTU - Service abonnements 27 bis avenue Foch - BP 18 695 - 98 857 Nouméa cedex

Je choisis de régler par :

☐ Chèque (libellé à l'ordre de Actu.nc)

☐ Virement bancaire

Ets teneur du compte :			
Code banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB

☐ Prélèvement automatique (N'oubliez pas de joindre un RIB)

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

N° National d'émetteur
652738
Actu.nc
BP 18 695 - 98 857 Nouméa cedex

ORGANISME CRÉANCIER
Banque Calédonienne d'Investissement
BP K5 - 98 849 Nouméa cedex
Cpte : 17499 00010 26310802011 97

Date et signature :

SAS ACTU.NC		Établissement teneur du compte : BCI VICTOIRE	
Code banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
17499	00010	26310802011	97

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

☐ Je déclare m'abonner à Actu.nc selon la législation en vigueur.

A compter du/...../..... et jusqu'à révocation, j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements émis par Actu.nc. En cas de litige sur un règlement, vous avez la possibilité de suspendre l'exécution sur simple demande auprès de votre établissement financier, et de régler le différend directement avec Actu.nc.

Offres réservées aux habitants de Nouvelle-Calédonie : province Sud, province Nord et Îles Loyauté. L'abonnement comprend la livraison du journal Actu.nc par l'OPT, une fois par semaine. Actu.nc est disponible en kiosque : pour connaître nos points de vente, rendez-vous sur notre site internet : www.actu.nc Vous recevrez un e-mail de confirmation, votre 1^{er} numéro Actu.nc et votre cadeau lorsque nous aurons reçu votre paiement.

La construction encadrée

Finis les dindons du bâtiment. Maintenant, c'est du gagnant-gagnant, tant pour les propriétaires que pour les professionnels de la construction. Un référentiel établissant un cadre normatif sera mis en place début juillet afin d'améliorer la qualité des bâtiments, garantir la sécurité des clients et assurer la protection juridique des entreprises.



« Nous créons un système vertueux et une véritable synergie entre acheteurs et constructeurs. La performance est maintenant une exigence » a insisté Vaimu'a Muliava (au centre), membre du gouvernement en charge des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme.

On ne compte plus les contentieux pour malfaçons qui sont en cours d'instruction entre propriétaires et entreprises du BTP. Fissures, bâtiment non achevés, fuites ou autres soucis se comptent à plus d'une centaine. Et souvent, lorsque le propriétaire plaignant obtient gain de cause, l'entreprise responsable a disparu ou s'est mise en liquidation.

Après des années de discussions entamées en 2016 et des centaines d'heures d'échange, l'ensemble des professionnels du bâtiment ont adhéré à l'unanimité au Référentiel de la construction en Nouvelle-Calédonie (RCNC). Le Congrès avait également voté en sa faveur à la même unanimité. Ce dispositif garantit « une application de normes de

prises en œuvre, attestant des bonnes pratiques techniques, et en l'utilisation de produits agréés. »

Déjà, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie avait réformé, le 5 février 2019, le code civil et le code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie, afin de responsabiliser les constructeurs en introduisant l'obligation d'assurance de responsabilité décennale et d'assurance de dommages. Les élus du Congrès avaient également adopté, en ce début d'année 2020, plusieurs textes relatifs à l'expertise d'assurance, au contrôle technique, aux métiers du secteur de la construction et à la création de commissions thématiques en charge des sujets techniques et opérationnels.

Un nouveau souffle

« C'est une étape cruciale dans le chemin législatif et un nouveau souffle pour se structurer », a souligné Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement en charge des constructions publiques, du logement et de l'urbanisme. « Nous créons un système vertueux et une véritable synergie entre acheteurs et constructeurs. La performance est maintenant une exigence. »

Car les enjeux sont majeurs. Il s'agit non seulement d'améliorer la qualité de la construction en Nouvelle-Calédonie mais aussi de rechercher la pérennité des ouvrages, de garantir la sécurité des acheteurs avec une garantie décennale obligatoire, et enfin d'assurer une

Pour des matériaux locaux

La Nouvelle-Calédonie va soutenir la montée en compétences des laboratoires locaux de contrôle et d'essai, et contractualiser avec des laboratoires accrédités de la région (Nouvelle-Zélande, Australie). Cette nouvelle filière sera agréée par le gouvernement et permettra de mettre en place progressivement une alternative crédible aux certifications de conformité métropolitaines, coûteuses et parfois inadaptées à notre environnement.

La Nouvelle-Calédonie se dote ainsi des compétences nécessaires pour établir, à partir des normes qu'elle adopte, les règles techniques de fabrication, de contrôle qualité et de certification de ces contrôles, qui permettront de soutenir l'innovation vers un habitat océanien fiable, accessible et apportant les garanties nécessaires à ceux qui investissent.

protection juridique des entreprises qui devront aussi souscrire cette garantie décennale.

Unanimité

Autour de l'élu du gouvernement, toutes les parties prenantes du BTP étaient réunies. Du représentant des artisans, à celui des constructeurs, comme des architectes, des défenseurs des consommateurs ou des assureurs, tous se sont

montrés unanimes sur les bienfaits du RCNC. « On va améliorer la qualité de la construction en ayant une traçabilité, sur la qualité des produits, sur tout leur cycle de vie, et une identification de la qualité des acteurs », a souligné Djamil Abdelaziz, directeur adjoint des achats du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie. « Tout ça se met en place de façon naturelle, puisque les assureurs eux-mêmes vont participer à la régulation, pour le client, des niveaux de qualité qui lui sont proposés. »

Assurance obligatoire

Les maîtres d'ouvrages et les professionnels de la construction sont désormais dans l'obligation de justifier d'un contrat d'assurance couvrant la garantie décennale sur les ouvrages qu'ils réalisent. La qualification professionnelle est devenue indispensable pour que chaque constructeur bénéficie de l'obligation faite aux assureurs de garantir les ouvrages qu'il réalise. C'est une attente forte des Calédoniens et des petites entreprises qui souhaitent valoriser et faire reconnaître leurs savoir-faire. Une période transitoire de trois années est instaurée pour laisser le temps aux acteurs qui sont déjà en activité de se mettre en conformité avec ces nouvelles règles. Une instance paritaire de la construction a été créée avec trois missions : réaliser un suivi des qualifications professionnelles, permettre aux professionnels qualifiés de faire un recours dans le cas où une société d'assurance aurait refusé de les assurer, interpréter des données relatives à la pathologie du bâtiment.

Pour nous aider... Affichez la couleur !

Après une année 2018 douloureuse, nous respirons. Merci !

Mais nous avons encore besoin de vous pour aujourd'hui, demain et après...

Vous pouvez nous accompagner en affichant les couleurs.

Vous pouvez nous aider en achetant notre tee-shirt collector "Je suis RRB", ou nos jolis polos femmes ou encore une montre Bleu Blanc Rouge.

Tout est disponible au prix de 1000 CFP à RRB, au 4 rue de Sébastopol.



**Merci pour
votre soutien !!!**



Pour être le premier informé !

www.rrb.nc ou  RadioRythmeBleu

Tél 25 46 46



On va améliorer la qualité de la construction en ayant une traçabilité, sur la qualité des produits, sur tout leur cycle de vie, et une identification de la qualité des acteurs », a souligné Djamil Abdelaziz, directeur adjoint des achats du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie.

Du côté des assureurs, la satisfaction est identique. « Il y a une meilleure protection pour le Calédonien puisque c'est la création d'un système à double détente. D'un côté, une garantie de

dommages pour le Calédonien qui fait construire sa maison, ce qui lui permettra d'être indemnisé directement sans qu'on ait à rechercher la responsabilité du constructeur qui a mal fait son tra-

vail. Et puis d'un autre côté, une responsabilité civile décennale pour l'entreprise qui construit », selon Emmanuel Roche, président du comité des entreprises d'assurance.

Normes et système normatif

Les normes de la construction sont les règles qui encadrent la conception, le contrôle, les produits ou les procédés de mise en œuvre dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Le système normatif est un document de référence énonçant des solutions à des problèmes techniques, visant à diffuser les bonnes pratiques tout en fixant un niveau d'exigence, en vue d'une amélioration constante de la qualité des constructions. Son respect constitue une garantie et une sécurité en termes de solidité et de durabilité pour les investisseurs et les sociétés d'assurance.

Expertise de la construction

L'expert qui effectue les évaluations des sinistres garantis par les contrats d'assurance construction devra désormais être agréé par le gouvernement. Outre le devoir d'indépendance vis-à-vis des concepteurs, des constructeurs et du maître d'ouvrage, l'expert devra s'engager à respecter un code de déontologie et s'acquitter dans les délais impartis de la mission qui lui sera confiée. C'est une condition pour que le Calédonien qui subit un sinistre soit indemnisé dans les meilleurs délais.

De même, le contrôleur technique, agréé par le gouvernement, devra désormais contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation d'un ouvrage (solidité de l'ouvrage, sécurité des personnes, écart avec la réglementation et les normes en vigueur en Nouvelle-Calédonie). Il intervient pour le compte et à la demande du maître d'ouvrage et sera soumis à la présomption de responsabilité. Au cours de ses missions, le contrôleur technique devra également renseigner une base de données des incidents relevés qui pourraient entraîner un dégât, afin de concourir à une meilleure maîtrise de la sinistralité.



Les missions du comité technique d'évaluation (CTE) seront composées de représentants des professionnels de la construction (syndicats d'entreprises, branches professionnelles, architectes, assureurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, etc.), du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

et des consommateurs. Le CTE validera au niveau stratégique les travaux des commissions thématiques. Celles-ci seront en charge des sujets techniques et opérationnels relatifs à l'agrément des matériaux de construction, la qualification des professionnels de la construction ou encore l'analyse de la sinistralité.

Les natifs, à qui la faute ?

Cette affaire de natifs est à prendre extrêmement au sérieux. Elle crée en effet une distorsion par rapport au référendum du 4 novembre 2018 concernant ceux que l'on appelle les natifs.

Sans doute un jour l'Histoire calédonienne demandera des comptes à ceux qui ont négocié et signé l'accord de Nouméa au sujet de tout ce qui a trait au corps électoral. Accord de paix, de développement et de rééquilibrage, il aura en fait renié les principes fonda-

mentaux de la République et finalement de la démocratie. Les natifs dont le sort nous préoccupe aujourd'hui, n'est dans cette triste saga qu'un épiphénomène. Néanmoins la question de l'inscription automatique ou non des natifs peut-elle avoir une incidence sur le résultat du référendum du 6 septembre prochain ? C'est cela l'enjeu.



mentaux de la République et finalement de la démocratie. Les natifs dont le sort nous préoccupe aujourd'hui, n'est dans cette triste saga qu'un épiphénomène. Néanmoins la question de l'inscription automatique ou non des natifs peut-elle avoir une incidence sur le résultat du référendum du 6 septembre prochain ? C'est cela l'enjeu.

Il n'y aura pas d'inscription automatique pour les natifs de droit commun qui auront eu 18 ans entre le 1^{er} et le 2^e référendum.

Les dés en sont jetés

La posture de Calédonie Ensemble consistant à faire croire que les parlementaires se démènent pour tenter de changer le cours des choses, ne trompe personne. Dès le départ, l'initiative des députés de proposer une modification de la loi organique était vouée à l'échec et tout le monde le savait. Pour les naïfs qui y croyaient encore, la commission des lois de l'Assemblée Nationale vient de rappeler tout le monde à la réalité en donnant un avis défavorable à la proposition de Calédonie Ensemble. L'Assemblée Nationale et sa majorité pléthorique En Marche suivront d'un seul homme l'avis de la commission. Le plus dommageable dans l'histoire est que l'État a tenté de nous faire croire à une égalité de traitement entre natifs. Or non seulement, les non Kanak ont été obligés de faire eux-mêmes les démarches d'inscription, mais les services de l'État ne se sont peut-être pas montrés très diligents à accompagner les natifs de droit commun dans leurs démarches puisqu'il semble que les 3/4 des 2 500 Calédoniens concernés n'ont pas été inscrits. Voilà qui relance le débat sur la nécessaire campagne que le Front Loyaliste devra mener de concert et sur des bases politiques communes, ainsi qu'après des quelque 16 000 abstentionnistes de 2018.

Le rôle de l'État

Tout s'est donc joué lors du dernier comité des signataires, chargé de mettre en œuvre les conditions d'organisation du 2^e référendum. En substance, les indépendantistes, ayant obtenu l'inscription automatique sur les listes spéciales de tous les natifs kanak, se sont opposés, avec la complicité de l'État, à la réciprocité concernant les natifs non-kanak. Pris de court, Calédonie Ensemble et l'Avenir en Confiance n'ont pas tellement bataillé. L'AEC a cru avoir l'oreille du Premier ministre, tout du moins de son cabinet, tout en ne discutant plus avec les indépendantistes. La surprise de voir l'État défendre la position du FLNKS aura donc été mauvaise. C'est un nouveau



Botticelli

36 rue de l'Alma Centre ville Nouméa

A LOUER BUREAUX



5^{ème} étage
2 lots 120 m² & 220 m²
Aménagés & divisibles
Parkings

2.500 CFP / m²
Pas de frais d'agence

RENSEIGNEMENTS
24 41 47
info@holpac.nc

Plus sec et plus venté en 2019

Météo France Nouvelle-Calédonie a livré ses conclusions sur le bilan météorologique de 2019. Une sécheresse accrue et des vents plus violents ont marqué l'année avec des températures sensiblement identiques à la normale. Le territoire a été impacté par le phénomène El Niño mais surtout par une inversion des courants humides venus de l'Océan Indien.



« 2019 a été une année exceptionnelle en manque de pluies et en vents forts » a résumé Thomas Abinun, prévisionniste à Météo France Nouvelle-Calédonie.

Les agriculteurs et éleveurs en ont fait les frais : 2019 a été une année exceptionnelle en manque de pluies. Météo France NC a relevé un déficit de 35% de précipitations sur l'ensemble du territoire. Cela la place comme la cinquième année la plus sèche depuis 1961 avec seulement quatre mois de pluies sur douze. La côte Ouest a affiché un déficit de 30% (dont -50% à Boulouparis et -44% à Koné) ; la côte Est a été la plus touchée avec -45% et un record de -60% à Houaïlou; enfin les îles ont été moins impactées avec -25%. Mais le mois le plus sec a été relevé en novembre avec -90% de précipitations sur l'ensemble du Pays. Et les milliers d'hectares incendiés sur le Territoire.

Des vents forts

A ces données s'ajoutent des périodes extrêmement ventées. La vitesse annuelle moyenne du vent sur l'ensemble

de la Nouvelle-Calédonie s'est élevée à 13,5 kt (nœuds) en 2019. Ces relevés placent l'an dernier comme l'une des plus ventées comme en 2006 et 2015. Météo France NC a comptabilisé 64 jours avec des vents de plus de 20 kt. Poin-gam, au grand Nord de la grande terre, détient le record de puissance avec des rafales de 78 kt en février 2019 lors du passage du cyclone tropical Oma.

Dans ces conditions, on aurait pu s'attendre à une forte hausse des températures. Il n'en a rien été. La température moyenne annuelle s'est élevée à 23,4° soit une hausse de +0,2%. Cela place 2019 au 14^e rang des années les plus chaudes depuis 1970. Mais sur les 50 dernières années, le Territoire a gagné +1,1% de réchauffement climatique.

La température la plus chaude a été relevée à Païta avec 35,9°C le 10 février 2019, à Tontouta. La plus basse a été relevée à La Foa avec 5°C le 25 juillet à Pocquereux.

Le Dipôle de l'océan Indien

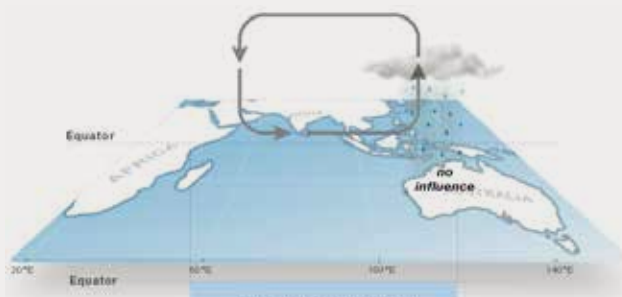
Nos voisins australiens en ont fait les frais avec des incendies gigantesques. Le Dipôle de l'océan Indien a bouleversé les schémas habituels. « De l'eau anormalement froide s'est mise en place sur le Nord de l'Australie, qui a généré des conditions sèches », explique Thomas Abinun. Elles se sont étendues jusqu'à la Nouvelle-Calédonie parce que cette année, particulièrement, le Dipôle

de l'océan Indien a atteint une intensité qu'on ne lui avait jamais connu jusqu'à présent. En d'autres termes, les conditions humides se sont installées aux alentours de la Réunion et de Mayotte amenant un air très sec sur l'Australie avec des vents d'Ouest. »

Reste à savoir si le phénomène pourrait s'inverser et venir frapper la Pacifique Sud à l'avenir. « Pour l'instant, nous ne

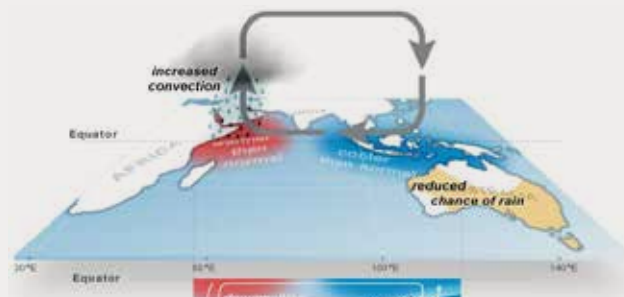
disposons pas assez de données pour l'affirmer » précise le prévisionniste. Mais avec le bouleversement climatique, aucune hypothèse ne peut être écartée, même scientifiquement.

Plus généralement, l'hémisphère Sud a été plutôt préservé par la hausse globale des températures. L'hémisphère Nord a gagné +0,56%, faisant de 2019 l'année la plus chaude depuis 150 ans.



Phase neutre de l'IOD

(Source : Bureau Of Meteorology)



Phase positive de l'IOD

(Source : Bureau Of Meteorology)

« Feu Patate ! » pour Jimmy, candidat calédonien à THE VOICE 2020

La 9^e édition de la célèbre émission de télé-crochet a commencé sa diffusion sur TF1. Sur 20.000 voix castées, 110 ont été retenues. Parmi elles, la voix de Jimmy, candidat calédonien, qui a passé l'audition du 25 janvier avec succès en chantant « It's a man's man's man's world » de James Brown. Interview.



© Bureau 233/ITV/TF1

Un jury composé de Lara Fabian, Amel Bent, Marc Lavoine et Pacal Obispo ; un concours à la mécanique simplifiée, axé sur les voix puissantes et la grande chanson française ; un nouveau décor pour les artistes ; toutes les émissions en direct dans une salle de spectacle devant 4.000 personnes. Telle est la nouvelle formule de The Voice.

Quel est ton meilleur souvenir depuis ton arrivée dans le concours THE VOICE ?

J'ai beaucoup de bons souvenirs, mais surtout un en particulier, qui n'est pas un moment au studio mais du côté de l'hôtel dans lequel nous sommes logés avec les autres talents. Dans le hall de cet hôtel, il y avait un salon avec un baby-foot. Ce fut notre activité principale durant tout le temps où il n'y avait pas de répétitions (rires) ! Ce baby-foot nous a permis de faire connaissance, de socialiser, même de tisser des liens, et ça, au-delà du concours The Voice. Cela compte beaucoup pour moi, le rapport humain. Et je me suis carrément perfectionné au baby !

Quelles sensations as-tu eues en chantant devant les coaches ?

Beaucoup de sensations et d'émotions... Avant de monter sur scène, la pression monte progressivement, mais je gère assez bien ce petit stress de l'avant-scène, il en faut toujours un peu. Juste avant que la Porte ne s'ouvre pour accéder à la scène, j'ai eu comme un petit doute. En une fraction de seconde, j'ai tout remis en question : le

fait d'être là, la chanson choisie, est-ce que c'est vraiment The Voice que je vais faire ?... Heureusement, cela a duré le temps d'un battement de paupières, et je me suis dit « Jimmy, tu y es là, alors vas-y ! Feu patate ! »

Que penses-tu des nouveaux coaches de THE VOICE 2020 ? Un mot sur chacun ?

Je trouve que c'est une bien belle « brochette » que nous avons là, si je puis dire ! Ce sont 4 univers musicaux différents, ce qui est bien, il y en a pour tous les goûts. Lara Fabian est l'une des plus belles voix depuis quelques années maintenant, elle a cette puissance quand elle chante, waow ! Marc Lavoine, je le connais surtout grâce à sa célèbre chanson « Les yeux revolver ». Je l'entendais souvent à la radio quand j'étais plus jeune. Amel Bent, la plus jeune des coaches, a aussi une belle voix soul et RnB. Pascal Obispo, on ne le présente plus, et c'est avec la chanson « Tomber pour elle » que j'ai entendu parler de lui la première fois, ça fait longtemps ! En tous les cas, je trouve les 4 coaches très bien, respectueux, gentils, avec beaucoup d'humour aussi.



Jimmy a passé l'audition du 25 janvier avec succès en chantant « It's a man's man's man's world » de James Brown ! Les 4 jurés se sont retournés : Jimmy a choisi pour coach Lara Fabian. Bravo Jimmy ! © Bureau 233/ITV/TF1

➤ Plus d'infos sur MYTF1, et sur les comptes officiels de l'émission sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, Snapchat, YouTube et Dailymotion).



« Entreprendre NC » vient de paraître

Le 5^e numéro du magazine semestriel de la CPME-NC (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de NC) vient d'être publié. Disponible gratuitement dans sa version papier, il est également accessible en ligne, sur le site www.cpme.nc. Les points forts de ce premier numéro de l'année : deux dossiers, l'un sur la réforme du système de santé, l'autre sur l'intégration de la Nouvelle-Calédonie dans sa région, et dans le monde.



80^e anniversaire du consulat général d'Australie

La création du consulat général d'Australie à Nouméa remonte au 7 août 1940, 4^{ème} représentation diplomatique australienne dans le monde après les bureaux de Londres (1910), de Washington et d'Ottawa (1940). L'année 2020 est l'occasion de célébrer les liens qui unissent l'Australie et la Nouvelle-Calédonie depuis 80 ans. Un logo spécial anniversaire a été révélé par le consulat lors de la fête nationale australienne (Australia Day), le 26 janvier dernier.

Don de la province Sud

Le nouvel exécutif de la province Sud a décidé de supprimer le poste de cuisinier, et donc de fermer les cuisines de l'institution. Le stock de denrées alimentaires restant, d'une valeur de 230.000 francs, a été distribué la semaine dernière à 6 associations caritatives (l'Accueil, l'ACSMS, AES Béthanie, Les Manguiers, la RAPSA et Saint-Vincent de Paul), à la demande de la présidente Sonia Backès.



Projet d'affermage pour l'aéroport de Magenta

Le contrat de délégation de service public entre la Nouvelle-Calédonie, propriétaire de l'aéroport de Nouméa-Magenta, et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nouvelle-Calédonie, arrive à terme le 1^{er} juillet 2020. Le gouvernement a proposé par saisine un projet de délibération pour avoir ensuite recours à une délégation de service public sous forme d'affermage, d'une durée de sept ans, pour la

gestion et l'exploitation de l'aéroport (exploitation commerciale et technique + la maintenance, aux risques et périls du délégataire). Une procédure ouverte, où les candidats déposent candidature et offre en même temps, est également recommandée afin d'assurer les délais. Le CESE-NC, qui a examiné cette saisine lors de leur séance plénière du 24 janvier dernier, s'apprête à donner leur avis sur ce projet.



La dengue se développe dans le Pacifique

En Nouvelle-Calédonie, plus de 50% des cas de dengue dépistés en décembre (3 cas sur 6) et en janvier (4 cas sur 5) ont été importés de Polynésie française et de Wallis et Futuna, où une épidémie de dengue de type 2 se propage. Il convient donc de redoubler de vigilance, d'autant que les actions du World Mosquito Program ont été freinées par la sécheresse, réduisant la diffusion de moustiques porteurs de la bactérie dans le pays.

« EEC KIDS » ouvert jusqu'au 14 février

Le personnel d'EEC ENGIE bénéficie, depuis un an, d'un centre d'accueil susceptible d'accueillir leurs enfants âgés de 5 à 14 ans pendant les vacances scolaires. Ainsi, installé sur le site du PK4, « EEC KIDS » propose, jusqu'au 14 février, diverses activités artistiques, sportives ou environnementales. Une façon pour EEC d'aider ses salariés à mieux s'organiser pendant la période estivale.

NOUVELLE-ZÉLANDE

RTL

Terre d'asile pour les koalas australiens ?

La pétition lancée par une association (« Société pour le transfert des koalas ») pour sauver les koalas victimes des incendies australiens en les accueillant en Nouvelle-Zélande a réuni 10.000 signatures. Fausse bonne idée pour Baptiste Mulet, chef-vétérinaire du zoo de Beauval spécialiste des koalas, même chose pour Darren Grover, responsable WWF en Australie : d'abord, l'environnement n'est pas adapté à l'animal, ensuite, il s'agit de préserver la biodiversité du pays, précédemment mise à mal avec l'introduction d'espèce telle que l'opossum australien.



© : Saeed Khan/AFP

AUSTRALIE

LE COURRIER AUSTRALIEN

TENNIS : L'OPEN PERTURBÉ... PAR LA PLUIE

L'Open d'Australie a failli être reporté en raison des incendies, puis il a été de nouveau menacé par l'alerte pollution, pour finalement commencer, comme prévu, lundi 20 janvier. La qualité de l'air a été jugée satisfaisante d'après les autorités sanitaires. Mais la météo a manifestement décidé de jouer les troubles fête : la pluie a interrompu tous les matches en extérieur dès l'après-midi, seuls ceux prévus sur les 3 courts principaux, dotés d'un toit, ont été maintenus.

AUSTRALIE

LE COURRIER AUSTRALIEN

CONDUCTEURS : MÉGOT JETÉ, AMENDE SALÉE

Gare au conducteur pris en flagrant délit en train de jeter un mégot allumé par la fenêtre de son véhicule, idem pour ses passagers : les amendes ont été augmentées en Nouvelle-Galles du Sud depuis le 17 janvier, eu égard aux incendies. Désormais, le conducteur risque une amende pouvant atteindre 11.000 dollars australiens (6800 euros, plus de 800.000 francs CFP). Pour le même délit, un passager encourt 1.320 dollars australiens d'amende (800 euros, 95.000 francs CFP). Etrange différence, pour la même inconscience...

WALLIS-ET-FUTUNA

WF LA 1ÈRE

Passage du cyclone Tino



▲ Le cyclone Tino à Tonga, le 18 /01/20
© Paongo George

L'alerte cyclonique de niveau 1, levée le 19 janvier, a duré 3 jours à Wallis : le passage du cyclone Tino n'a provoqué que des dégâts matériels minimes. Ils sont plus importants à Tonga, où l'alerte a atteint le niveau 3, et à Fidji (niveau 2), qui déplore deux disparus, un père et sa fille emportés par une rivière en crue.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMMUNIQUÉ

Promotion de la perle de culture de Tahiti

Les représentants de Tahitian Pearl Association of French Polynesia (TPAFP) ont été reçus le 17 janvier par Teva Rohfritsch, Vice-président de la Polynésie française et ministre de l'Economie bleue. Ce dernier a proposé la mise en place d'un comité de travail afin de réfléchir aux actions de promotion pour la perle de culture de Tahiti 2020, comité qui sera dirigé par la DPI (Délégation polynésienne aux Investissements), également chargée de la mise en œuvre des futures opérations. D'autres travaux gérés par le ministère de l'Economie bleue concernent la protection juridique de la propriété intellectuelle et la labellisation de produits perliers : ils seront présentés au Conseil de la Perliculture au 2ème trimestre 2020.

ILES SAMOA

RTBF

ÉPIDÉMIE ROUGEOLE : ÉTAT D'URGENCE LEVÉ

La campagne de vaccination de masse réalisée aux Samoa afin de lutter contre l'épidémie de rougeole porte enfin ses fruits : l'état d'urgence instauré mi novembre vient d'être levé par le gouvernement. Bilan de l'épidémie : 1.846 personnes soignées en milieu hospitalier, 81 morts.



© Schneider Mendoza/AFP

À NE PAS MANQUER

Stage équestre et multisports

Un stage de vacances de quatre jours en pleine nature est organisé par Terraventure aux Paillottes de la Ouenghi, pour des jeunes âgés de 9 à 14 ans. Au programme, de multiples activités sportives, avec une dominante équestre.

❶ Du 3 au 7 février, aux Paillottes de la Ouenghi (Boulouparis). Plus d'infos sur www.terraventure.com, FB et au 77 88 19



Brocante de la SPANC

La Société Protectrice des Animaux de Nouvelle-Calédonie organise sa brocante avec buvette, dont les recettes bénéficieront aux animaux du refuge. Produits animaliers, vaisselle, linge de maison, vêtements, bijoux, livres, cd, jouets, et plantes vertes.

❶ Dimanche 2 février, de 7h à 11h, au nouveau refuge de la SPANC. Plus d'infos sur FB et au 41 22 66

Les Toiles de Taragnat

Projection gratuite pour tous publics dès l'âge de 3 ans, du long métrage d'animation « Julius et le Père Noël », de Jacob Ley. Un film d'une heure vingt pour se replonger dans l'esprit et la magie de Noël !

❶ Le 31 janvier, à 18h, à l'îlot Taragnat FOL. Entrée gratuite. Plus d'infos sur FB fol-nc et au 27 21 40



Rencontre avec SOS allaitement



Des membres de l'Association SOS Allaitement sont à la disposition des jeunes mamans et futures mamans pendant deux heures samedi 1er février, à la Maison des Associations, située à l'Orphelinat (après le magasin Angoon). Pour trouver des réponses à toutes les questions liées à l'allaitement.

❶ Samedi 1er février, de 9h à 11h, Maison des Associations. Entrée gratuite. Plus d'infos sur FB et au 94 31 49

Un dimanche « Eden Beach »



7^e édition de l'Electro-Disco Beach Party, l'« Eden Beach » spécial été propose de multiples animations et activités pour petits et grands, avec tournoi de Molky sur la plage (inscriptions start 15h), bouées géantes en libre service, brunch et BBQ on the beach etc.

❶ Dimanche 2 février, à partir de midi, au MV Lounge. Entrée libre et gratuite, dress code : maillot de bain et crème solaire. Réservation conseillée pour bruncher/déjeuner au 778 738 (midi-14h), infos sur FB

L'aventure en pleine nature



Découvrez la canopée de la forêt des Koghis le temps d'un après-midi, lors d'un parcours aventure riche de 50 défis à relever : tyroliennes, lianes de Tarzan, ponts népalais, canopy-surf, et autres ponts de singe vous attendent, en famille ou entre amis.

❶ Tous les mardis, mercredis, samedis et dimanches, à partir de 14h. Plus d'infos sur www.koghiparcaventure.com, FB et au 82 14 85



CARCOPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMEA - Tél : 27.37.40

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA FOA VILLAGE

SCI en liquidation
Au capital de 148.600.000 FCFP
Siège social : NOUMEA, 28 rue Eugène Porcheron
Immeuble Roger Bérard,
BP 232 - 98845 NOUMEA CEDEX
R.C.S : 000 701 680

Suivant délibération collective du 16 janvier 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la SAS CALEDONIENNE D'INGENIERIE, liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMEA.
Mention sera faite au RCS de NOUMEA

Pour avis,

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

LINEA ESTETICA

SARL au capital de 1.400.000 F.CFP
En cours de dissolution
10 rue de la Malmaison « Les Orangers »
Vallée des Colons NOUMEA
RCS NEA B 1 087 105

Par AGE en date du 15/01/2020, Le liquidateur a présenté son rapport et l'associée unique a approuvé le compte définitif de la liquidation, donné quitus de sa mission et décharge de son mandat au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes du liquidateur et une copie desdits actes seront déposés au RCS de NOUMEA, et la radiation des registres sera effectuée.

Pour avis, le liquidateur

AVIS DE MODIFICATION

BOURAIL AQUA DIVING

SARL au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : Lotissement Cazeau, Lot 22
La roche Percée (BP 769 98870 Bourail)
RCS NEA B 1420421

Aux termes de l'AGE du 20/1/2020, Christophe CLEDOR, Andy WRIGHT et Romain LAIGLE ont démissionné le même jour de leurs fonctions de co-gérants, Madame Céline LEFEBVRE (Bourail, Gouaro 5 bis CR 27) a été nommée gérante de la société,

et, et le siège social de la société a été transféré à Bourail, Gouaro 5 bis chemin rural N° 27, (BP 4213 98870 Bourail).
Dépôt au RCS de NEA.

Pour avis, la gérance

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL APPROPO

Sarl au capital de 1 000 000 xpf
Village de Ponérihouen
98823 Ponérihouen
RCS O 391 177

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2020, après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

ECSS

S.A.R.L. au capital de 100 000 Francs
Siège social : Lot 89-Rue des Acacias-
Savannah BP 7016 - 98890 PAITA
R.C.S 2010 B 1 034 610

Au terme d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue le 01/12/2019, les associés ont décidé à l'unanimité :

D'accepter la nomination de M. Christophe VIDAILLAC, né le 04/10/1989 à CAHORS(Lot) et demeurant au Lot 89, rue des Acacias à PAITA (98890) aux fonctions de cogérant.

Pour avis la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

CAFÉ CACHÉ

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMEA, le 21/01/2020, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CAFÉ CACHÉ
FORME : S.A.R.L.
SIEGE SOCIAL : 27 Boulevard Extérieur,
98800 NOUMEA.
OBJET SOCIAL PRINCIPAL : ...la restauration traditionnelle ou restauration rapide, fabrication et vente de plats à emporter, sandwicherie, traiteur, snack, gamelier, glacier, salon de thé, boulangerie et pâtisserie et toutes autres activités en lien avec les métiers de bouche...
CAPITAL : 100 000 XPF en numéraire

DUREE : 99 années
GERANTE : Mme Laura JASZCZYSZYN
(Nouméa, 27 rue des Frères Leca)
IMMATRICULATION : RCS DAE NOUMEA



CONSEIL JURIDIQUE CALÉDONIEN
15, rt du Sud - Complexe Normand
BP 30607 - 98895 Nouméa
Tél : 972 602
cj.caledonien@yahoo.fr

AVIS DE MODIFICATION

SARL STTP

RCS n° 94 B 386 870

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 janvier 2020 à Nouméa, il a été décidé par les actionnaires de modifier la société comme suit :

ANCIENNE MENTION :

GÉRANTS :
Monsieur Roger SARENGAT, né le 16 juillet 1960 à Hienghène, et de nationalité française ;
Monsieur José SARENGAT, né le 24 novembre 1958 à Hienghène, et de nationalité française ;
Monsieur Jean-Alfred TOUKIMAN, né le 29 mars 1963 à Hienghène, et de nationalité française ;

NOUVELLE MENTION :

GÉRANTS :
- Monsieur Roger SARENGAT, né le 16 juillet 1960 à Hienghène, et de nationalité française ;
- Monsieur Jean-Alfred TOUKIMAN, né le 29 mars 1963 à Hienghène, et de nationalité française ;

Pour avis et mention, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

SARL LOCABENNES

SARL au capital de 200 000 F CFP
Siège social : 5 lotissement
Giozzi Auteuil 98835 Dumbéa
RCS Nouméa : 1 201 094

Aux termes d'une assemblée générale en date du 24/05/2019, l'associé unique nomme commissaire aux comptes titulaire le cabinet KMPG AUDIT, demeurant immeuble KONEVA, 3 rue Ernest Massoubre, Baie de l'Orphelinat, BP 2232-98846 NOUMEA CEDEX, pour une période de 6 exercices, soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2024.
Il nomme commissaire aux comptes suppléant, Mme Lan NGUYEN demeurant immeuble KONEVA, 3 rue Ernest Massoubre, Baie de l'Orphelinat, BP 2232-98846 NOUMEA CEDEX.

ANNONCES LÉGALES



CARCOPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMEA - Tél : 27.37.40

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CHAGNEAU

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
CHAGNEAU en liquidation
SCI au capital de 100.000 FCFP
Siège social à BOULOUPARIS -
Port Ouenghi - 200 rue des Frangipanis
(BP 509 - 98812 BOULOUPARIS)
RCS NOUMEA : 001.218.239

Suivant délibération en date du 31 décembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus à M. Gilbert CHAGNEAU, liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NOUMEA.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

VALERA

SCI au capital de 100.000 F.CFP
Siège social : 45 avenue de la Baie de
Koutio (BP 27341 98863 NOUMEA CEDEX)
RCS NEA D 1 116 573

Aux termes de l'AGE du 22/1/2020, la société a été transformée en Société A responsabilité Limitée. Raphaël TINI et Corinne BACON ont démissionné le même jour de leurs fonctions de co-gérants, Monsieur Aymeric BRUN (2 rue Henri Chatenay NEA) a été nommé co-gérant de la société, et l'objet social de la société a été modifié et est désormais le suivant : « fabrication de matériaux d'isolation thermique et phonique, ainsi que la préparation et le nettoyage de toutes matières plastiques en vue de leur recyclage ».
La même AGE a décidé de modifier l'enseigne et la dénomination de la société qui seront dorénavant « SOCIÉTÉ D'ISOLATION CALEDONIENNE » par abréviation « SICa ».
Dépôt au RCS de NEA.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

LE CROUSTILLANT

SARL au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social au Nouméa, 48 rue Gervolino,
RCS N° 000 882 886

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 03/01/2020, les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :

- Madame Valérie CUISNIER.

NOUVELLE MENTION :

- Monsieur Mickael ROBY, domicilié à Nouméa, 11 rue Robert Souprayen, PK7.
- Monsieur Florian PUGET, domicilié à Nouméa, 33 rue des Frères Lecas, Résidence Filao 1.

Pour avis, la gérance



CARCPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMEA - Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

TECHNAUTO

SNC au capital de 2.000.000 FCFP
Siège social à NOUMEA, Parc de la Yahoué
197 rue Georges Lèques
R.C.S : 000 583 856

Les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance sont modifiées de la façon suivante à compter du 16 janvier 2020 :

ANCIENNE MENTION

ASSOCIÉES-GÉRANTES :

- La SARL GLOBAL PARTS NEW CALEDONIA
- La SARL LOU CLAPAS

NOUVELLE MENTION

ASSOCIÉE-GÉRANTE :

La SARL GLOBAL PARTS NEW CALEDONIA, par abréviation GPN, capital 50.000 FCFP, siège social à NOUMEA, PK4, 16 rue de la Garonne, RCS NOUMEA : 001 344 514

ASSOCIÉE :

La SARL AFTER MARKET GLOBAL PARTS, par abréviation AMGP, capital 100.000 FCFP, siège social à NOUMEA, PK4, 16 rue de la Garonne, RCS NOUMEA : 001 428 606

Pour avis, la gérance



SCP CALVET-LEQUES, BAUDET,
DESOUTTER, CALVET et BAUDET,
NOTAIRES ASSOCIÉS
12 Rue Georges BAUDOUX
Immeuble PORTALIS - BP 214
98845 Nouméa Cedex
Tél 27-42-16 - Fax 27 75 80

AVIS DE MODIFICATION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE BAROS

Société civile au capital de 238.800.000 FCFP
Siège social : Nouméa, Quartier Latin,
12 rue du Docteur Guégan
RCS Nouméa 1 081 405

D'un acte reçu par Maître Muriel BAUDET, notaire associé à Nouméa, le 14 janvier 2020, enregistré, il résulte que les men-

tions antérieurement publiées relatives à la gérance et au siège de la SCI BAROS doivent être modifiées comme suit :

ANCIENNES MENTIONS :

GÉRANCE : TROPIC INVESTISSEMENTS, RCS 694 265.

SIÈGE SOCIAL : Nouméa, Quartier Latin, 12 rue de Tourville (BP 8104 - 98807 Nouméa Cédex).

NOUVELLES MENTIONS :

GÉRANCE : La SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE STOLIDA, RCS 727 388.

Siège social : Nouméa, Quartier Latin, 12 rue du Docteur Guégan (BP. 8104 - 98807 Nouméa Cédex).

Pour avis, Me Muriel BAUDET, notaire associé



CARCPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMEA - Tél : 27.37.40

AVIS DE MODIFICATION

SOCIÉTÉ GARAGE DELRIEU

SNC au capital de 1.000.000 FCFP
Siège social à NOUMEA,
Motor Pool - 30 rue Colnett
R.C.S : 000 188 276

Les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance sont modifiées de la façon suivante à compter du 16 janvier 2020 :

ANCIENNE MENTION

ASSOCIÉES-GÉRANTES :

- La SARL GLOBAL PARTS NEW CALEDONIA
- La SARL LOU CLAPAS

NOUVELLE MENTION

ASSOCIÉE-GÉRANTE :

La SARL GLOBAL PARTS NEW CALEDONIA, par abréviation GPN, capital 50.000 FCFP, siège social à NOUMEA, PK4, 16 rue de la Garonne, RCS NOUMEA : 001 344 514

ASSOCIÉE :

La SARL AFTER MARKET GLOBAL PARTS, par abréviation AMGP, capital 100.000 FCFP, siège social à NOUMEA, PK4, 16 rue de la Garonne, RCS NOUMEA : 001 428 606

Pour avis, la gérance

CABINET JURIDIQUE
Marie-Claude PARAGE
34 bis rue Austerlitz, Nouméa
Tél : 27 58 38
Email : mcpl.cj@lagoon.nc

AVIS MODIFICATIF

SELARL DOCTEUR JEROME COLLINA

Au capital de 10.000F
Siège social : 138 rue Georges Lèques,
Tina, Nouméa
RCS de Nouméa 000 743 930

Le 23 janvier 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal

ANCIENNES MENTIONS

SIÈGE SOCIAL : 17 rue Anatole France, Immeuble Central 2 - Local n° 34, Centre-Ville, Nouméa

ETABLISSEMENT PRINCIPAL : 01 route Centre commercial KENU IN, Centre médical Pascal Picou (98835) Dumbéa

NOUVELLES MENTIONS

SIÈGE SOCIAL : 138 rue Georges Lèques, Tina, Nouméa

ETABLISSEMENT PRINCIPAL : CLINIQUE KUINDO MAGNIN, 5 rue du Contre-Amiral Joseph de Bouzet, Nouville, Nouméa

Pour avis, le gérant

CABINET JURIDIQUE
Marie-Claude PARAGE
34 bis rue Austerlitz, Nouméa
Tél : 27 58 38
Email : mcpl.cj@lagoon.nc

AVIS DE DISSOLUTION

SARL HYPER VIE

Au capital de 1.000.000F
Siège social : Complexe commercial
Chinatown, Angle des rues d'Austerlitz
et de la Somme, Nouméa
RCS de Nouméa 416 727

Le 23 janvier 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation.

Madame Sophie ZHANG, associée unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Nouméa.

Le siège de la liquidation est fixé au 6 rue de Lagumiville, Vallée des Colons à Nouméa. Toute correspondance devra être envoyée à cette adresse. Les actes et documents relatifs à la liquidation devront y être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Nouméa

AVIS DE MODIFICATION

VOLA B2B

SARL au capital de 100.000 FCFP
Siège social au Nouméa, 48 rue Gervolino,
RCS N° 001 371 822

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 03/01/2020, les mentions antérieurement publiées relatives à la gérance sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :

- Madame Valérie CUISNIER

NOUVELLE MENTION :

- Monsieur Mickael ROBY, domicilié à Nouméa, 11 rue Robert Souprayen, PK7.
- Monsieur Florian PUGET, domicilié à Nouméa, 33 rue des Frères Lecas, Résidence Filao 1.

Pour avis, la gérance

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

DREAM ART

SARL « Société en liquidation »
Au capital de 1 000 000 F CFP
Siège social : 3 Rue René Coty Mont Vénus
98800 NOUMEA
RCS Nouméa B 1 206 168
Dissolution de la Société

Aux termes d'une AGE en date du 26/05/2019, les associés d'un commun accord et à la majorité des voix, ont :
- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation ;
- Donné à cette dernière quitus de sa gestion ;
- Constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du registre du commerce et de sociétés de Nouméa.

Pour avis et mention,
Valérie PICQUIER, la gérante

AVIS DE CONSTITUTION

SCI RENAISSANCE IMMO 2

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME JURIDIQUE :

Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION :

SCI RENAISSANCE IMMO 2

SIÈGE SOCIAL : 51 RUE AUER DUCOS - BP 27 230 - 98 863 noumea

OBJET : L'acquisition, la construction, la location, la gestion, de tout immeuble à usage d'habitation, industriel, commercial, professionnel ou autre et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, et plus particulièrement la construction, la location, la gestion de tout immeuble

DURÉE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 100 000 CFP

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 000 CFP

GÉRANT : Mr Philippe LALANNE , 2 rue Boulari Résidence Le Colisée Appt 501 - 98863 Nouméa

BP 27 230 - 98863 NOUMEA

IMMATRICULATION : au RCS de Nouméa

AVIS DE CONSTITUTION

SCI RENAISSANCE IMMO 1

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME JURIDIQUE :

Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION :

SCI RENAISSANCE IMMO 1

SIÈGE SOCIAL : 51 RUE AUER DUCOS - BP 27 230 - 98 863 noumea

OBJET : L'acquisition, la construction, la location, la gestion, de tout immeuble à usage d'habitation, industriel, commercial, professionnel ou autre et généralement toutes opérations quel-

conques pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, et plus particulièrement la construction, la location, la gestion de tout immeuble
DURÉE : 99 ans
CAPITAL SOCIAL : 100 000 CFP
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 100 000 CFP
GÉRANT : Mr Philippe LALANNE, 2 rue Boulari Résidence Le Colisée Appt 501 - 98863 Nouméa
BP 27 230 - 98863 NOUMEA
IMMATRICULATION : au RCS de Nouméa

Weimann & Fizelier
NOUMÉA - Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 - 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tel : 24.23.50)

AVIS DE RÉALISATION DE FUSION ET MODIFICATIONS

PACIFIC GROUPE

S.A.R.L. au capital de 100.000 XPF
Siège social à KOUMAC
(Nouvelle-Calédonie)
Lot 195, Route des Counes
R.C.S. NOUMÉA : 1 168 756

PACIFIC MARQUE

S.A.R.L. au capital de 3.500.000 XPF
Siège social à NOUMÉA
(Nouvelle-Calédonie)
4ème Km, 365, rue Jacques Iéakawé
(B.P.30560 - 98895 NOUMÉA CEDEX)
R.C.S. NOUMÉA : 867 515

1°) Aux termes des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PACIFIC GROUPE le 2 janvier 2020, il a été constaté que le projet de fusion par absorption de la société PACIFIC MARQUE par la société PACIFIC GROUPE est devenu définitif à compter du 31 décembre 2019.

La société PACIFIC GROUPE détenant, depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des parts sociales composant le capital de la société PACIFIC MARQUE il n'y a pas lieu à augmentation de capital.

De la fusion ainsi réalisée, il ressort un boni de fusion de 30.154.845 XPF. Par suite, la société PACIFIC MARQUE a été dissoute de plein droit, sans liquidation, à compter du 31 décembre 2019. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante.

Les pièces relatives à cette fusion absorption ont été déposées au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA.

2°) Il résulte en outre des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire susvisée du 2 janvier 2020, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE :

PACIFIC GROUPE

SIÈGE SOCIAL : KOUMAC - Lot 195, route des Counes

NOUVELLES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE :

PACIFIC MARQUE

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA - 365, rue Jacques Iéakawé (B.P. 30560 - 98895 NOUMÉA CEDEX).

Pour avis, la gérance

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CK TURBO

S.A.R.L. en Liquidation
au capital de 500.000 F XPF
Siège social : 97, rue Auguste Bénégig VDC
98800 NOUMÉA - RCS : 2005 B 0 878 846

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2020, il résulte que l'associé unique a :

- Approuvé les comptes définitifs de la liquidation
- Donné quitus au liquidateur de sa gestion
- Déchargé le liquidateur de sa gestion
- Constaté la clôture de liquidation au 31 décembre 2019

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la Clôture de la liquidation et de sa radiation du registre du commerce et des sociétés sera effectué au Greffe de Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa

Pour avis, le liquidateur

AVIS DE NON DISSOLUTION

SAS KETEVETA

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 F.CFP
Siège social : Tribu de la Conception -
98810 Mont Dore
BP 2032 - 98830 Dumbéa
RCS Nouméa 001 082 932

Selon DAU du 11/12/2019, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

Pour avis, la présidence

AVIS

BAIA PROMOTION

SARL au capital de 2 500 000 F CFP
Rte du Golf de Tina 98 800 NOUMÉA

R.C.S NOUMÉA 0 872 333

Par délibération en date du 23 décembre 2019, les associés statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS de Nouméa.

AVIS DE DISSOLUTION

LOULA

SARL en liquidation
au capital de 100 000 F CFP
29 RUE Georgette MOURIN
BP 8297 98 846 NOUMÉA
R.C.S NOUMÉA 1 053 115

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte en date du 23/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de Société à compter du 23/12/2019 et sa mise en liquidation amiable. M Alain GRALEPOIS demeurant 10 rue de la HUIGIE résidence du Golf de Tina 98 800 NOUMÉA est nommé liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.

Le siège de la liquidation est fixé au 10 rue de la HUIGIE résidence du Golf de Tina 98 800 NOUMÉA. L'adresse de correspondance est BP 8297 98 846 NOUMÉA.

Mention sera faite au RCS de NOUMÉA.

Pour avis et mention

AVIS DE DISSOLUTION

G2 PROMOTION

SARL en liquidation
au capital de 500 000 F CFP
Rte du Golf de Tina BP 8297
98 846 NOUMÉA
R.C.S NOUMÉA 1 055 227

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte en date du 23/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de Société à compter du 23/12/2019 et sa mise en liquidation amiable. M Alain GRALEPOIS demeurant 10 rue de la HUIGIE résidence du Golf de Tina 98 800 NOUMÉA est nommé liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées.

Le siège de la liquidation est fixé au 10 rue de la HUIGIE résidence du Golf de Tina 98 800 NOUMÉA. L'adresse de correspondance est BP 8297 98 846 NOUMÉA.

Mention sera faite au RCS de NOUMÉA.

Pour avis et mention

L'Agent Comptable SARL
27 route du Vélodrome
BP 5258 - 98853 NOUMÉA
Tél : 28.20.14

AVIS DE CESSION D'ELEMENTS SEPARES DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOUMÉA du 31 octobre 2019, enregistré le 17 Janvier 2020, F° 46, N° 527, Bord. 19/13, SARL NAUSSICAA demeurant à NOUMÉA - rue de l'Alma - Galerie ALMARIUM 98800 NOUMÉA, Ont cédé à La société dénommée PERLERIE DU PACIFIQUE, S.A.R.L. au capital de

100.000 F.CFP, ayant son siège social à NOUMÉA 46 rue Sébastopol, RCS 1 431 592

Différents éléments incorporels et corporels dépendant d'un fonds de commerce de détail d'alimentation générale et marchandises diverses, exploité à NOUMÉA - 46 rue Sébastopol, à l'enseigne «PERLERIE DU PACIFIQUE » identifiée au RIDET sous le n° 1 431 592

JOUISSANCE : 31 Octobre 2019

PRIX : 14.000.000 F.CFP

Cette cession a fait l'objet d'un premier avis dans ACTU NC du 16 Janvier 2020

Les créanciers du cédant ont un délai de dix jours à compter de la présente annonce pour faire opposition sur le prix de la cession chez M. CHOMARD Gérald à NOUMÉA, 33 bis rue de l'Alma à Nouméa ou domicile spécial a été élu à cet effet.

Pour dernier avis

L'Agent Comptable SARL
27 route du Vélodrome
BP 5258 - 98853 NOUMÉA
Tél : 28.20.14

AVIS DE DISSOLUTION

LES JARDINS DU CAILLOU SARL

S.A.R.L. au capital de 50.000 F.CFP
7 lotissement Henri Dordan,
La Tamoa 98890 PAITA
RCS NOUMÉA 1 407 162

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 Janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société LES JARDINS DU CAILLOU SARL à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Virginie LAVAL a été nommée liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé au : 7 lotissement Henri Dordan, La Tamoa 98890 PAITA lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMÉA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

TERXER

Aux termes d'un ASSP en date à NOUMÉA, le 21/01/2020, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

téristiques suivantes :

DENOMINATION : TERXER

FORME : S.A.R.L.

SIÈGE SOCIAL : 32 rue Claude Cateau, Tina, 98800 NOUMÉA.

OBJET SOCIAL PRINCIPAL : Toutes activités de conseil, d'expertise et de formation dans le domaine informatique, tant dans le secteur privé que public et notamment dans les secteurs liés, de façon directe ou indirecte, aux systèmes d'informations ainsi que toutes activités et toutes prestations de services dans les domaines de la gestion et/ou le management de projets, le pilotage de tous projets...

CAPITAL : 100 000 XPF en numéraire

DURÉE : 99 années

GERANTE : Mme Davina RUNGEN (Nouméa, 32 rue Claude Cateau, Tina)

IMMATRICULATION : RCS DAE NOUMÉA

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin –
NOUMÉA – Tél. : 28 36 26

AVIS DE MODIFICATION

JOMA

SARL au capital de 1 000 000 XPF
Rond Point Berthelot, Complexe
Usine Center, Doniambo, Nouméa
N° 829 655 RCS NOUMÉA

Aux termes d'une AGM en date du 24/01/2020, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE GÉRANCE :

M. Emmanuel BIANCHI

NOUVELLE GÉRANCE : MM. Emmanuel BIANCHI et Arnaud BOUTELOUP (25 rue de Paris, Val Plaisance, Nouméa)

Weimann & Fizelier

NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tél. : 24.23.50)

AVIS DE CONSTITUTION

MR COFFEE NC

S.A.R.L. au capital de 100.000 XPF
Siège social à DUMBÉA
(Nouvelle-Calédonie)
Auteuil - 19, rue des Phoenix

Aux termes d'un acte sous-seing privé, en date à NOUMÉA du 17 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.R.L.

OBJET (ESSENTIEL) : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de vente au détail de boissons fraîches, de boissons chaudes, de fournitures de snack et de marchandises alimentaires, particulièrement à base de café. La torréfaction, et le conditionnement de café. La commercialisation,

mise en dépôt, location, entretien de distributeurs de boissons chaudes et fraîches, et notamment de machines à café.

DÉNOMINATION : MR COFFEE NC

SIÈGE SOCIAL : DUMBÉA (Nouvelle-Calédonie)- Auteuil - 19, rue des Phoenix
DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 100.000 XPF.

GÉRANCE :

- Monsieur Jérémy DEUDON - DUMBÉA - Auteuil, 19 rue des Phoenix.

- Monsieur Laurent DEMAR - MONT-DORE - 141bis rue des Frangipaniens, Rés. Atoll, Appt B03, C/o Mme Laëtitia UREA
Cette société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu près le Greffe du Tribunal mixte de commerce de NOUMÉA.

Pour avis, la gérance

Weimann & Fizelier

NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tél. : 24.23.50)

AVIS DE MODIFICATION

MCF BENEBIG

S.A.R.L. au capital de 100.000 XPF
Siège social à NOUMÉA
(Nouvelle-Calédonie)
Magenta, 2 bis rue Arnold Daly
R.C.S. NOUMÉA : 1 428 861

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 23 janvier 2020 que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante

ANCIENNES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE : MCF BENEBIG

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA – Magenta, 2 bis rue Arnold Daly

NOUVELLES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE : MCF TARAGNAT

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA – Magenta, 2 bis rue Arnold Daly – Résidence Heaven, commerce n°1

Pour avis, le gérant

L'Agent Comptable SARL
27 route du Vélodrome
BP 5258 - 98853 NOUMÉA
Tél. : 28.20.14

AVIS DE DISSOLUTION

**MEDICAL IMAGING
DIAGNOSTIC SARL**

S.A.R.L. au capital de 100.000 F.C.F.P
Lot 79 rue Simone Dremont à
BOURAIL 98870
RCS NOUMÉA 001 382 753

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société MEDICAL IMAGING DIAGNOSTIC SARL à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Monsieur TORTEY Eric a été nommé liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus.
La société subsistera pour les besoins

de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation a été fixé au : 8 rue Mainguet, Tina sur Mer à NOUMÉA 98800 lieu où la correspondance doit être adressée et où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur

Weimann & Fizelier

NOUMÉA – Centre commercial
Port Plaisance - 10, rue Jules Garnier
(B.P. 4213 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
(Tél. : 24.23.50)

AVIS DE RÉALISATION DE FUSION ET MODIFICATIONS

HONEY 21

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA
(Nouvelle-Calédonie)

Orphelinat, 12, rue Lamartine
(B.P. 4452 – 98847 NOUMÉA CEDEX)
R.C.S. NOUMÉA : 1 322 981

BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE D'OCEANIE

B.I.O.

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 XPF
Siège social à NOUMÉA
(Nouvelle-Calédonie)

Normandie, Lot 10, parc d'entreprises
de la Yahoué
R.C.S. NOUMÉA : 740 233

1°) Aux termes des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HONEY 21 le 27 janvier 2020, il a été constaté que le projet de fusion par absorption de la société « B.I.O. » par la société HONEY 21 est devenu définitif à compter du 31 décembre 2019.

La société HONEY 21 détenant, depuis le dépôt au Greffe du projet de fusion, la totalité des parts sociales composant le capital de la société « B.I.O. », il n'y a pas lieu à augmentation de capital.

De la fusion ainsi réalisée, il ressort un mali de fusion de 155.032.149 XPF.

Par suite, la société « B.I.O. » a été dissoute de plein droit, sans liquidation, à compter du 31 décembre 2019.

Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er juillet 2019 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante.

Les pièces relatives à cette fusion absorption ont été déposées au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA.

2°) Il résulte en outre des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire susvisée du 27 janvier 2020, que les mentions antérieurement publiées sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE : HONEY 21

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA – Orphelinat, 12, rue Lamartine (B.P. 4452 – 98847 NOUMÉA CEDEX)

GÉRANTS : M. Claude SARRAN – NOUMÉA-Orphelinat – 12 rue Lamartine et M. Tony ROGER – NOUMÉA – Ouémo, 27, rue Léproux

NOUVELLES MENTIONS :

DÉNOMINATION SOCIALE : BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE D'OCEANIE », par abréviation « B.I.O. ».

SIÈGE SOCIAL : NOUMÉA (Nouvelle-Calédonie), Normandie, 23 rue Georgette Mourin, Lot 10, parc d'entreprises de la Yahoué.

GÉRANTS : M. Claude SARRAN et M. Tony ROGER – susnommés et M. Raphaël MANGIN – NOUMÉA, 9, rue de l'Aquarium

Pour avis, la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin –
NOUMÉA – Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

PATOU.B

Aux termes d'un ASSP en date du 24/01/2020, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PATOU.B

FORME : Société Civile Immobilière

SIÈGE SOCIAL : Lieudit Les Pétroglyphes, lot n°5 pie, 98829 THIO

OBJET PRINCIPAL : L'acquisition, la mise en valeur, l'aménagement de tout terrain à bâtir et de tout immeuble à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel, de bureaux ou de dock.

CAPITAL SOCIAL : 100 000 XPF

DURÉE : 99 ans

GERANTE : Mme Iviolla MATHIEU (Dumbéa, 138 av. de Normandie, Pointe à la Dorade)

AGREMENT DE CESSION : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

IMMATRICULATION : RCS DAE de NOUMÉA

SCP "Office Notarial Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE, Elisa MOUGEL et Stéphanie LAUBREAU"

Notaires associés

NOUMÉA, 3 rue Ernest Massoubre, Immeuble « Le Konéva »
(Successeur de Me Raymond DARRÉ)

AVIS DE DISSOLUTION

LISA BAIE

Société civile immobilière
au capital de 100.000 F CFP
Siège social : NOUMÉA (98800) 14 rue de l'Observatoire, Motor Pool C/O HV
FINANCE BP 8252 98807 Nouméa
RCS NOUMÉA : 708 644

Aux termes d'un acte reçu par Maître

Elisa MOUGEL, notaire à Nouméa, le 24 janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé en qualité de liquidateur de la société, avec les pouvoirs les plus étendus : Mr Emmanuel RIEU, demeurant à NOUMEA (98800) 10D rue Louis Lèques, Ouémo.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à NOUMEA (98800), 10D rue Louis Lèques, Ouémo (BP 18936 - 98857 NOUMEA CEDEX).

Le dépôt de l'acte et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué, en annexe, au Registre du Commerce et des Sociétés, au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce.

Pour avis, Maître Elisa MOUGEL,
Notaire associé

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE MODIFICATION

SOCIÉTÉ BRUNO MATHIEU

SARL au capital de 1 000 000 XPF
138 av. de Normandie,
Pte à la Dorade, DUMBEA
N° 1 375 054 RCS NOUMEA

Aux termes d'une AGE en date du 24/01/2020, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

ANCIEN SIÈGE SOCIAL : 138 avenue de Normandie, Pointe à la Dorade, 98835 DUMBEA

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL : 218 bis route de Koé prolongée, 98835 DUMBEA

ANCIENNE GÉRANCE : M. Bruno MATHIEU et Mme Iviolla MATHIEU

NOUVELLE GÉRANCE : M. Bruno MATHIEU, Mme Iviolla MATHIEU et Mme Phienessone CHANTHAMAVONG (LAOS, Ban Khuknin, District de Sisattanak, Vientiane)

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

CABINET DENTAIRE SARAH CACHEUX

Aux termes d'un ASSP en date du 23/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : « CABINET DENTAIRE

SARAH CACHEUX »

FORME : S.E.L.A.R.L.

SIÈGE SOCIAL : 20 rue Austerlitz, Centre-Ville, 98800 NOUMEA

OBJET SOCIAL PRINCIPAL : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste

CAPITAL : 100 000 XPF en numéraire

DURÉE : 99 années

GÉRANTE : Mme Sarah CACHEUX (Nouméa, 10 rue Marius Archambault)

CONDITION SUSPENSIVE : La société est constituée sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'Ordre des chirurgiens dentistes de NC.

Cette société sera immatriculée au RCS DAE.

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE DISSOLUTION

HELIO 1

SCI au capital de 100 000 XPF
14 rue de Lareignière, 98800 NOUMEA
N° 1 122 035 RCS NOUMEA

Aux termes d'une AGE en date du 13/01/2020, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société, à compter de ce même jour. Il est également décidé sa liquidation amiable. M. Jean-Claude BOIN est nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé 8 rue de la Baie d'Huigie, BP 3969 - 98846 NOUMEA Cedex. Le dépôt légal des actes sera effectué au RCS-DAE.

La Juridique



Peggy VAUTRIN - Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat - Quartier Latin -
NOUMEA - Tél. : 28 36 26

AVIS DE CONSTITUTION

SELARL HUG

Aux termes d'un ASSP en date du 22/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SELARL HUG

FORME : S.E.L.A.R.L.

SIÈGE SOCIAL : 10 impasse Gabriel Georget, Lot 86 Tina Presqu'île 98800 NOUMEA

OBJET SOCIAL PRINCIPAL : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste

CAPITAL : 100 000 XPF en numéraire

DURÉE : 99 années

GÉRANT : M. Jean-Claude HUG (Nouméa, 10 imp. Gabriel Georget)

CONDITION SUSPENSIVE : La société est constituée sous la condition suspensive de son inscription au tableau de l'Ordre des chirurgiens dentistes de NC.

Cette société sera immatriculée au RCS DAE.

SCP "Office Notarial Catherine LILLAZ, Jean-Daniel BURTET, Nathalie COSTE, Elisa MOUGEL et Stéphanie LAUBREAUX"

Notaires associés

NOUMEA, 3 rue Ernest Massoubre, Immeuble « Le Konéva »

(Successeur de Me Raymond DARRÉ)

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

LISA BAIE

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

Société civile immobilière

au capital de 100.000 F CFP

Siège social : NOUMEA (98800) 14 rue de l'Observatoire, Motor Pool C/O HV
FINANCE BP 8252 98807 Nouméa
RCS NOUMEA : 708 644

Aux termes d'un acte reçu par Maître Elisa MOUGEL, notaire à Nouméa, contenant procès-verbal d'assemblée générale de l'associé unique en date du 24 janvier 2020, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à Mr Emmanuel RIEU, NOUMEA (98800) 10D rue Louis Lèques, Ouémo, liquidateur, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Pour avis, Maître Elisa MOUGEL,
Notaire associé

AVIS DE CONSTITUTION

DUGALO

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 100.000 FCFP
Siège social : Quartier de Gadj - BP 171 98832 VAO - ILE DES PINS (Nouvelle-Calédonie)

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 décembre 2019, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SELARL

DÉNOMINATION : DUGALO

CAPITAL : 100.000 FCFP divisé en 100 parts de 1.000 FCFP chacune

SIÈGE SOCIAL : Quartier de Gadj - BP 171 - 98832 VAO - ILE DES PINS

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute.

DURÉE : 99 ans

GÉRANCE : Monsieur Pierre, André DUBREUIL, demeurant 84 rue du Languedoc - 34970 LATTES, a été désigné gérant pour une durée indéterminée

CESSION DE PARTS : Toutes cessions de parts, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la majorité des trois quarts des associés professionnels en exercice au sein de la société

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NOUMEA.

Pour avis et mention, la gérance



ASSISTANCE CONSEIL D'ENTREPRISES - A.C.E.

Société à responsabilité limitée d'avocats

Au capital de 100.000 XPF

Siège social : NOUMEA

85, avenue du Général de Gaulle

Immeuble Carcopino 3000

Quartier Latin

RCS NOUMEA 1 418 987

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL

KALISTO

Société civile au capital de 370 000 000 XPF

Siège social : NOUMEA (98800), 3 rue Ernest Massoubre - Immeuble Konéva - Orphelinat - C/o SARL DOMAYNE
R.C.S NOUMEA : 903 245

Aux termes des décisions prises par l'associée unique en date à NOUMEA du 27 décembre 2019, il a été de réduire le capital social d'un montant de 270 000 000 XPF, Les mentions antérieurement publiées

Découvrez la nouvelle version du site

www.actu.nc



+ moderne

+ riche

+ pratique

Actu.nc
Vous informer sans rien cacher

ont été modifiées comme suit :

ANCIENNE MENTION :

CAPITAL SOCIAL : 370 000 000 XPF

NOUVELLE MENTION :

CAPITAL SOCIAL : 100 000 000 XPF

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nouméa.

Pour avis, la gérance

La Juridique



Peggy VAUTRIN – Lisa SANCHEZ
10 rue Bichat – Quartier Latin –
NOUMEA – Tél. : 28 36 26

AVIS DE MODIFICATION

CHICKEN & CO

SARL au capital de 100 000 XPF
60 impasse Hector Berlioz,
Yahoué, Mont Dore
1 429 109 RCS NOUMEA

Aux termes d'une DAU en date du
24/01/2020, les mentions antérieure-
ment publiées ont été modifiées comme
suit :

ANCIEN SIÈGE SOCIAL : 60 impasse Hector
Berlioz, Yahoué, 98809 MONT DORE
NOUVEAU SIÈGE SOCIAL : 35 rue des
Frères Leca, Magenta, 98800 NOUMEA

ANCIENNE DÉNOMINATION :

CHICKEN & CO

NOUVELLE DÉNOMINATION :

PITIK GORENG

ANCIENNE GÉRANCE : M. Patrice TOGNA et
Mme Marussia TAUAKA

NOUVELLE GÉRANCE : M. Stevens SALLI-
KAN (Nouméa, 35 rue des Frères Leca,
Magenta)

CABINET JURIDIQUE
VINCENT LACOUX

NOUMEA – Centre Ville
27 rue de Sébastopol – Immeuble
Central I – BP 3737 – 98846 NOUMEA
CEDEX – (Tél. 27.41.16)

AVIS DE MODIFICATIONS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PACIFIQUE - SODEPAC

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
**Siège social à NOUMEA (Nouvelle-
Calédonie), Rue Berthelot**
(B.P. 815 – 98845 NOUMEA CEDEX)
RCS NOUMEA 665 919

Il résulte des décisions prises par l'as-
sociée unique le 9 décembre 2019 dont
le procès-verbal a été établi le même
jour, que les mentions antérieurement
publiées sont modifiées de la manière
suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL : NOUMEA, Rue Berthelot
(B.P. 815 – 98845 NOUMEA CEDEX).

GÉRANT : Mr Michel HENIN, NOUMEA, Val
Plaisance, 2 rue Gabriel Laroque.

NOUVELLES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL :

NOUMEA, Pointe Doniambo, 1 ter rue Ber-
thelot (B.P. 815 – 98845 NOUMEA CEDEX).

GÉRANTS : Mr Michel HENIN et Mr
Alexandre HENIN, NOUMEA, Val Plai-
sance, 2 rue Gabriel Laroque.

Pour avis, la gérance

AVIS DE MODIFICATION

TERRAMICA SCA

au capital de 500.000 F.CFP
Siège social : 21 rue du Vélodrome
98800 NOUMEA
R.C.S. NOUMEA 2014 D 1 237 775

Aux termes des décisions des associés
en date du 22 Janvier 2020, il a été décidé
les modifications suivantes :

Collège de la Gérance

ANCIENNE MENTION :

- Mr VENTRA Jérôme

- Mr PASQUINI Jean-Michel

NOUVELLE MENTION :

- Mr. VENTRA Jérôme

- Mr. FABIEN Teamo

- Mme OLIVAIN Hygie

Pour avis

AVIS DE DISSOLUTION

M.J. CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 500.000 F.CFP
Siège social : Lucilla LIFOU
RCS NEA B 1 019 884

Par AGE du 24/01/2020, l'associé unique
a décidé la dissolution anticipée de la
société à compter du même jour, de sa
mise en liquidation, de la nomination
comme liquidateur de M. John MARION
et a conféré au liquidateur les pouvoirs
les plus étendus pour terminer les opé-
rations sociales en cours, réaliser l'actif
et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé Tribu
de WEDRUMEL BP 216 98820 LIFOU. C'est
à cette adresse que les correspondances
devront être envoyées et que les actes
et documents concernant la liquidation
devront être notifiés.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la li-
quidation au RCS de NEA.

Pour avis, le liquidateur

AVIS DE MODIFICATIONS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU PACIFIQUE - SODEPAC

S.A.R.L. au capital de 1.000.000 F.CFP
**Siège social à NOUMEA (Nouvelle-
Calédonie), Rue Berthelot**
(B.P. 815 – 98845 NOUMEA CEDEX)
RCS NOUMEA 665 919

Il résulte des décisions prises par l'asso-
ciée unique le 25 mars 2015 dont le pro-
cès-verbal a été établi le même jour, que
les mentions antérieurement publiées
sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

TITULAIRE :

Mr Robert PERRAUD, NOUMEA, Port Plai-
sance, 6 rue Paul Montchovet.

SUPPLÉANT :

Mr Antoine WIPLIER, NOUMEA, Quartier
Latin, 67 rue de Sébastopol.

NOUVELLE MENTION :

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

TITULAIRE :

Mr Philippe MARECHALLE, NOUMEA, Val-
lée des Colons, 13 rue Charleroi.

SUPPLÉANT :

Mr Hervé JOLY, NOUMEA, Vallée des Co-
lons, 71 rue Auguste Bénébig.

Pour avis

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KEONA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 400 000 F.CFP
Siège social: NOUMEA, 15 rue Blériot
RCS : 001 314 681

Aux termes d'une assemblée générale en
date du 27 septembre 2019, il a été déci-
dé de transférer le siège social, à comp-
ter du 27 septembre 2019 comme suit :

ANCIENNE MENTION : NOUMEA - 15 rue
Louis Blériot.

NOUVELLE MENTION : NOUMEA - 6 rue
Eugénie.

Pour avis, la gérance

CABINET JURIDIQUE
VINCENT LACOUX

NOUMEA – Centre Ville
27 rue de Sébastopol – Immeuble
Central I – BP 3737 – 98846 NOUMEA
CEDEX – (Tél. 27.41.16)

AVIS DE MODIFICATIONS

MAGECO

S.A.S. au capital de 5.082.000 F.CFP
**Siège social à NOUMEA (Nouvelle-
Calédonie), Pointe Doniambo**
RCS NOUMEA 060 269

Il résulte des décisions prises par l'asso-
cié unique le 22 janvier 2020 dont le pro-
cès-verbal a été établi le même jour, que
les mentions antérieurement publiées
sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL :

NOUMEA, Pointe Doniambo.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉ-

NÉRAL DÉLÉGUÉ :

NOUVELLES MENTIONS :

SIÈGE SOCIAL :

NOUMEA, Pointe Doniambo, 1 ter rue Ber-
thelot (B.P. 815 – 98845 NOUMEA CEDEX).

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Mr Alexandre HENIN, NOUMEA, Val Plai-
sance, 2 rue Gabriel Laroque.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ :

Mr Michel DELHOME, NOUMEA, Orpheli-
nat, 10 impasse Elogette.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATIONS

MAGECO

S.A.S. au capital de 5.082.000 F.CFP
**Siège social à NOUMEA (Nouvelle-
Calédonie), Pointe Doniambo**
RCS NOUMEA 060 269

Il résulte des décisions prises par l'as-
socié unique le 12 juin 2019 dont le pro-
cès-verbal a été établi le même jour, que
les mentions antérieurement publiées
sont modifiées de la manière suivante :

ANCIENNE MENTION :

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

TITULAIRE :

OCEA NOUVELLE-CALEDONIE, SARL au
capital de 5.000.000 F.CFP, siège social à
NOUMEA, Centre Ville, 32 rue du Général
Gallieni, immatriculée au RCS de NOU-
MEA sous le n° 000 167 940.

SUPPLÉANT :

Mme Isabelle SORRENTINO, NOUMEA,
Centre Ville, 32 rue du Général Gallieni.

NOUVELLE MENTION :

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

TITULAIRE :

OCEA NOUVELLE-CALEDONIE, SARL au
capital de 5.000.000 F.CFP, siège social à
NOUMEA, Ducos, 30 route de la Baie des
Dames, Le Forum du Centre, immatricu-
lée au RCS de NOUMEA sous le n° 000
167 940.

SUPPLÉANT :

Mr Serge BENEDETTO, NOUMEA, Ducos,
30 route de la Baie des Dames, Le Forum
du Centre.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

ORIGIN HAIR

SARL au capital de 100 000F
Siège social :
NOUMEA, 9 RUE DE SEBASTOPOL
RCS NOUMEA 1426378

Aux termes de L'AGE du 27/01/20 :

L'assemblée générale a nommé en quali-
té de gérant à compter du 27/01/20 Mlle
Laura PONIMAN, demeurant à PAITA Apt
b12 Les Haras de Leopold, en remplace-
ment de Mme AILINE KADDOUR, demeu-
rant à Nouméa 49a rue Alfred de Vigny,
démisionnaire.

Mention sera faite au RCS de Nouméa.

Pour avis,



CARCPINO JURIDIQUE ET FISCAL

Immeuble Carcopino 3000
85 Avenue du Général de Gaulle
NOUMÉA - Tél : 27.37.40

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

DECO-PEINT

SARL au capital de 1.000.000 FCFP
Siège social : NOUMÉA -
Panorama Sainte-Marie
18 rue Henri Guilbaud
(BP 12733 - 98802 NOUMÉA Cédex)
R.C.S NOUMÉA 000.544.130

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidatrice : Mme. Elisabeth DELAFENETRE, demeurant à NOUMÉA - Panorama Sainte-Marie, 18 rue Henri Guilbaud, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à NOUMÉA, - Panorama Sainte-Marie, 18 rue Henri Guilbaud (BP 12733 - 98802 NOUMÉA Cédex), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de NOUMÉA.

Pour avis, la liquidatrice



ASSISTANCE CONSEIL
D'ENTREPRISES - A.C.E.
Société à responsabilité
limitée d'avocats

Au capital de 100.000 XPF
Siège social : NOUMÉA
85, avenue du Général de Gaulle
Immeuble Carcopino 3000
Quartier Latin
RCS NOUMÉA 1 418 987

AVIS DE MISE EN DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES RESIDENCES DE TEREMBA

SARL en liquidation
au capital de 1.000.000 XPF
Siège social : 3, rue Ernest MASSOUBRE
- Immeuble KONEVA - ORPHELINAT -
BP 8125 - 98 807 NOUMÉA CEDEX
R.C.S NOUMÉA 1 073 774

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale en date du 19 décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateur, la Société POLIMMO, société civile au capital de 100.000 XPF, dont le siège social est situé à NOUMÉA - 3, rue Ernest MASSOUBRE - Immeuble KONEVA - ORPHELINAT - BP 8125 - 98807 NOUMÉA CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NOUMÉA sous le numéro 1 112 507. Le siège de la liquidation est fixé à NOUMÉA - 3, rue Ernest MASSOUBRE - Immeuble KONEVA - ORPHELINAT - BP 8125 - 98 807 NOUMÉA CEDEX. C'est à cette adresse que les correspondances devront être envoyées et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal Mixte de Commerce de NOUMÉA.

Pour avis, le représentant légal.

ANNONCES LÉGALES



96 rue Bénébég - Vallée des Colons
Tél : 27 77 22

AVIS DE MODIFICATIONS

MARURE

SARL au capital social de 1.450.000 F.CFP
Siège Social : Lot 28 lieu dit Karembe -
98850 KOUMAC (BP 332 - 98850)
501 049 RCS NOUMÉA

Aux termes d'une AGE en date du 27 janvier 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire et de modifier l'adresse du siège social. Les mentions antérieurement publiées sont modifiées comme suit :

CAPITAL SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : 1.450.000 F.CFP divisé en 290 parts égales de 5.000 F.CFP chacune.
NOUVELLE MENTION : 1.810.000 F.CFP divisé en 362 parts égales de 5.000 F.CFP chacune.
SIÈGE SOCIAL :
ANCIENNE MENTION : Lot 28 lieu dit Karembe - 98850 KOUMAC (BP 332 - 98850)
NOUVELLE MENTION : 28 route territoriale 1 - Karembe - KOUMAC (BP 3002 - 98850 KOUMAC)
Les articles 4, 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.
Modification au RCS de Nouméa.

Pour avis, la gérance.

,Cabinet Amandine ROSSIGNOL
3 bd extérieur, Immeuble Le Fortin,
98800 Nouméa - Tel: 28.55.55
rossignolavocat@mls.nc

AVIS DE MODIFICATION

FRENCH FINESSE

SARL au capital de 100.000 F CFP
Siège social : Complexe le commodore,
Promenade Roger Laroque, BP 18070,
98857 Nouméa cedex
RCS Nouméa 001 384 072

Selon DAU en date des 31/12/2019 et 01/01/2020, les modifications suivantes sont intervenues et les mentions antérieurement publiées sont donc modifiées comme suit :

GERANCE

ANCIENNE MENTION :

Mr Max ROUILLON, demeurant 13 rue du Révérend Père de Fenoyl, 98800 Nouméa
Mr Mathieu AZZI, demeurant 98 rue Georges Lecques, 98800 Nouméa,

NOUVELLE MENTION :

Mr Max ROUILLON, demeurant 13 rue du Révérend Père de Fenoyl, 98800 Nouméa
Mr Nelson FERNANDES DA MOTA, demeurant 19 rue de Bordeaux, Val Plaisance, 98800 Nouméa,

SIÈGE SOCIAL

ANCIENNE MENTION : 13 rue du Révérend Père de Fenoyl 98800 Nouméa

NOUVELLE MENTION : Complexe le commodore, Promenade Roger Laroque, BP 18070, 98857 Nouméa cedex
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NOUMÉA.

Pour avis, le gérant

COMMUNIQUÉ

Le Dr Benjamin HUET, Chirurgien Dentiste, et sa collaboratrice informent leur aimable patientelle qu'ils ont transféré leur activité au centre médical Médisud situé au 147 route de l'Anse Vata, le numéro de téléphone reste le 249 535

DONNEZ VOTRE SANG



Centre de Don du Sang
Nouvelle-Calédonie



Centre de Don du Sang - 1 bis, rue d'Austerlitz - Pacifique Arcade - Nouméa - Tél. : 055 100 (appel gratuit)
contact@dondusang.nc - www.dondusang.nc f Centre de Don du Sang NC



Cabinet Juridique Koné
423 Avenue de Baco 98859 Koné
42.85.35 / 95.31.88

AVIS DE CONSTITUTION

SARL REPAIRE TON PHONE VKP

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital Social de 100.000 F.CFP
Siège Social 177 Avenue de Koniambo,
98859 Koné

Par acte SSP en date à Koné du 28/01/2020, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME - DÉNOMINATION :

SARL REPAIRE TON PHONE VKP

CAPITAL SOCIAL :

100.000 FCFP en numéraire

SIÈGE SOCIAL :

177 Avenue de Koniambo, 98859 Koné

OBJET (EXTRAIT) :

La réparation et la vente de tout matériel informatique tel que téléphones, ordinateurs, tablettes (...)

GÉRANCE : Monsieur RABOUTOT Jérôme et Madame RABOUTOT Firna, demeurant tous deux N°57 Lotissement GOU ME WE 98859 Koné. Monsieur RABOUTOT Thierry demeurant Route a cannaille, BP 525, 98825 POUEMBOU

La société sera immatriculée au RCS de Née.

Pour avis, la gérance

AVIS DE FUSION

PATISCAL & CO

S.A.R.L. au capital de 100.000 F,
10 rue de l'Alma, Nouméa,
RCS n° B 996.546

PATISCAL

SARL, au capital de 1.000.000 F,
10 rue de l'Alma, Nouméa,
RCS n° B 203.083

Aux termes d'une AGE en date du 15/12/2019, PATISCAL & CO et PATISCAL ont validé le projet de leur fusion par absorption de PATISCAL par PATISCAL & CO du 30/11/2019.

L'actif et le passif de PATISCAL transmis à PATISCAL & CO s'élèvent à :

ACTIF : 95.029.615 F.CFP
PASSIF : 65.587.815 F.CFP

PATISCAL & CO sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de PATISCAL à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er juillet 2019. Les opérations de PATISCAL depuis cette date devront être considérées comme accomplies par PATISCAL & CO

de Commerce, et dès lors que PATISCAL & CO détient la totalité du capital de PATISCAL, il ne sera pas établi de rapport d'échange, et il ne sera pas procédé à l'augmentation de capital de PATISCAL & CO

L'opération dégagera un mali de fusion de : 28.058.200 F.

PATISCAL a été dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis, la gérance de la société PATISCAL et de PATISCAL & CO

AVIS DE CONSTITUTION

SCI NINA

Société civile Immobilière
au capital de 10.000 F.CFP
Siège social : 16, rue Edighoffer
98 800 NOUMEA

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société civile Immobilière (SCI)

DÉNOMINATION : SCI NINA

SIÈGE SOCIAL : 16 rue Edighoffer, 98800 NOUMEA

OBJET : Gestion immobilière

CAPITAL : 10.000 F.CFP

GÉRANCE : M. Gaël AVRIL

Pour avis, la gérance

AVIS DE PROJET DE FUSION

PATISCAL & CO

S.A.R.L. au capital de 100.000 F, 10 rue de l'Alma, Nouméa, RCS n° B 996.546

PATISCAL

SARL, au capital de 1.000.000 F, 10 rue de l'Alma, Nouméa, RCS n° B 203.083

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NOUMEA du 30/11/2019, PATISCAL & CO et PATISCAL ont établi le projet de leur fusion par absorption de PATISCAL par PATISCAL & CO.

L'actif et le passif de PATISCAL transmis à PATISCAL & CO s'élèvent à :

ACTIF : 95.029.615 F.CFP

PASSIF : 65.587.815 F.CFP

Faisant ressortir un actif net de 29.441.800 F.CFP

PATISCAL & CO sera propriétaire de l'universalité du patrimoine de PATISCAL à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er juillet 2019. Les opérations de PATISCAL depuis cette date devront être considérées comme accomplies par PATISCAL & CO

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, et dès lors que PATISCAL & CO détient la totalité du capital de PATISCAL, il ne sera pas établi de rapport d'échange, et il ne sera pas procédé à l'augmentation de capital de PATISCAL & CO

L'opération dégagera un mali de fusion de : 28.058.200 F.

Les créanciers de PATISCAL & CO et PA-

AVIS DE CONSTITUTION

LP POINDIMIE

Suivant acte sous seing privé en date du 18 décembre 2019, il a été constitué une société en nom collectif ayant pour :

OBJET : la Société a pour objet, sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances :

- L'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail, la distribution, l'échange, l'importation, l'exportation, le conditionnement, la transformation, l'emmagasinage, le warrantage, le transit, le transport, la manutention, la représentation, la commission et le courtage de tous produits, objets et marchandises de toute nature et de toutes provenances.

- La création, l'acquisition, sous toute forme, l'échange, la vente, la propriété, à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente et l'exploitation de tous fonds ou entreprises commerciaux, industriels ou artisanaux, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

- La location, l'acquisition sous toute forme, l'échange, la propriété, l'administration et la vente de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et aux affaires de la société.

- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes et, notamment, aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique, ou sociétés en participation.

- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DÉNOMINATION SOCIALE : LP POINDIMIE.

SIÈGE SOCIAL : 30 rue Georges Clemenceau - BP L4 - 98849 Nouméa cedex.

DURÉE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce.

CAPITAL SOCIAL : Le capital social est fixé à la somme de SIX MILLIONS DE FRANCS CFP (6.000.000 FCFP), divisé en SIX CENTS (600) parts sociales au nominal de DIX MILLE FRANCS CFP (10.000 FCFP) chacune.

ASSOCIÉS EN NOM :

POLYANNA, Société par actions simplifiée au capital de 5.360.000 F.CFP

Siège social : 30 rue Georges Clemenceau - BP L4 - 98800 Nouméa

Immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro 2001 B 614 628 et

MAISON GUY COURTOT, Société par actions simplifiée au capital de 29.576.000 F.CFP

Siège social : 30 rue Georges Clemenceau - BP L4 - 98800 Nouméa

Immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro 82 B 087 387

GÉRANCE : La gérance sera exercée par Monsieur Michel MEES, demeurant 30 rue Georges Clemenceau - 98800 Nouméa.

Pour avis, la gérance

TISCAL dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la loi.

PATISCAL sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le projet de fusion/absorption de PATISCAL par PATISCAL & CO a été déposé au greffe du tribunal mixte du commerce de Nouméa.

Pour avis, la gérance de la société PATISCAL et de PATISCAL & CO

AVIS DE MODIFICATION

INTER ASSISTANCE

SARL au capital de 300.000 XPF
Siège social : 15 rue Louis Blériot - Tour
ISLE DE FRANCE - Val Plaisance
98800 NOUMEA

Aux termes de ses décisions du 1er décembre 2019, les associés ont décidé des modifications suivantes à compter du 1er janvier 2020 :

ANCIENNE MENTION

SIÈGE SOCIAL : 15 rue Louis Blériot - Tour

ISLE DE FRANCE - Val Plaisance - 98800 NOUMEA

NOUVELLE MENTION

SIÈGE SOCIAL : 145 route de l'Anse Vata - BP 5408 - 98853 NOUMEA CEDEX

Pour avis, la gérance

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITE

GROUPE RESIDENCES

SAS au capital de 5.000.000 FCFP
Siège social : 21, route Provinciale, route
du Sud n° 1 - Normandie
BP 30162 - 98895 NOUMEA CEDEX
RCS de Nouméa 965 715

Aux termes de l'assemblée générale du 16/12/2019, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société par application de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Pour avis, la gérance



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX, A KERE, COMMUNE DE L'ILE DES PINS

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la MAIRIE DE L'ILE DES PINS, d'une installation de stockage de déchets non dangereux, à Kéré, commune de l'île des Pins, est ouverte pour une durée de 16 jours à compter du lundi 10 février 2020 à 10 heures 30 et, est clôturée le mardi 25 février 2020 à 15 heures.

Monsieur Jean-Louis DOUYERE, cadre retraité de l'administration, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de l'île des Pins, sise à Vao, route V.U.1, aux dates et horaires suivants :

- Lundi 10 février 2020 de 10 heures 30 à 14 heures 30
- Vendredi 14 février 2020 de 11 heures à 15 heures
- Mercredi 19 février 2020 de 10 heures 30 à 14 heures 30
- Mardi 25 février 2020 de 11 heures à 15 heures

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° 84.79.53) ou par courrier électronique (douyere@mls.nc).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement - direction du développement durable des territoires de la province Sud (téléphone : 20.34.33) - centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie de l'île des Pins, (téléphone : 46.11.03), du lundi au jeudi de 7 heures à 16 heures et le vendredi de 7 heures à 15 heures.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de l'île des Pins ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction du développement durable des territoires de la province Sud - service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement - BP L 1 - 98849 Nouméa cedex.

Le directeur adjoint du développement durable des territoires par intérim


Justin PILOTAZ

ANNONCES LÉGALES

INFOS PRATIQUES

LES NUMÉROS UTILES

URGENCES

SAMU – SOS médecins :	15
PC Secours en mer :	16
Police :	17
Police Municipale de Nouméa :	25 23 23
Pompiers :	18

AIDE SOCIALE

Enfance maltraitée :	05 44 44
SOS Violences sexuelles :	(Numéro vert) 05 11 11
SOS Ecoute :	(Numéro vert) 05 30 30
Solidarité SIDA-NC :	24 15 17

AMBULANCES

St-Jacques :	25 27 27
Nouméa Ambulance :	25 21 00
Ambulance Croix Bleue :	27 25 82
Ambulance Alizés :	25 33 99
Ambulance Mont-Dore :	24 10 24
Mont-Dore/Plum :	43 41 70
Ambulance de Dumbéa :	46 44 20

Ambulances services (Dumbéa) :

	43 16 10
Païta-Tontouta :	35 38 08
La Foa :	44 31 62

HOPITAUX

Medipôle :	20 80 00
CHS Albert Bousquet :	24 36 36
Koumac :	42 65 00
Poindimié :	42 71 44

CLINIQUES

KUINDO-MAGNIN :	42 00 00
-----------------	----------

MORGUE

Centre funéraire de Nouméa :	43 22 88
------------------------------	----------

AFFAIRES MARITIMES

Météo marine :	36 67 36
Station côtière :	29 23 26

TRANSPORTS

Aéroport de Tontouta :	36 67 18
Taxis de Nouméa :	28 35 12
Taxis sur la brousse :	35 11 25

AUTRES SERVICES

EEC :	05 36 36
Enercal :	05 06 07
Calédonienne des eaux :	41 37 38

LES GARDES

Week-end des 1^{er} & 2

PHARMACIES

Boulari :

95 rue des Cocotiers	
Pharmacie de Boulari	43 41 13

Nouméa :

60 avenue de la Victoire	
Pharmacie Victoire	27 52 46

MÉDECINS

Boulari :

GAUDILLIER Marie-Laure	43 66 08
------------------------	----------

Nouméa :

SOBOLEWSKI Prezmyslaw	
Cabinet médical de la Vallée du Génie	
26 RUE JENNER	99 05 22

VÉTÉRINAIRES

Urgences à Nouméa :

BAYSIDE	50 00 40
Urgences à Nouméa :	
SOS VETO	77 84 00

JEUDI 30	SAINT MARTINE
04h49.....0.55 m	11h23.....1.65 m
17h46.....0.70 m	23h30.....1.45m

VENDREDI 31	SAINT MARCELLE
05h22.....0.65 m	11h54.....1.60 m
18h22.....0.70m	

SAMEDI 01	SAINT ELLA
00h11.....1.40 m	06h00...0.75 m
12h26.....1.55 m	19h04....0.70m

DIMANCHE 02	SAINT GABRIEL
01h02.....1.35 m	06h44...0.85 m
13h05.....1.45 m	19h54....0.75m

LUNDI 03	SAINT BLAISE
02h141.30 m	07h46...0.95 m
13h54.....1.40 m	20h570.70m

MARDI 04	SAINT VÉRONIQUE
03h46.....1.35 m	09h15 ...1.00 m
15h03.....1.35 m	22h090.70m

MERCREDI 05	SAINT AGATHE
05h041.40 m	10h49 ...1.00 m
16h24.....1.35 m	23h16.....0.60m

VOUS SOUHAITEZ FAIRE PARAÎTRE

- ✓ UNE ANNONCE LÉGALE
- ✓ UNE ANNONCE IMMOBILIÈRE
- ✓ UNE OFFRE D'EMPLOI

Actu.nc
Vous informer, sans rien cacher.

Mail : contact@actu.nc
Téléphone : 28 63 01





**« Ça fait plus de
300 fois qu'on
vous le dit ! »**